

DOCUMENT DE PROGRAMME CONJOINT DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES A L'EGARD DES FEMMES AU BURKINA FASO

Pays: BURKINA FASO

Effets UNDAF 4: D'ici 2010 les quatre composantes de la bonne gouvernance (politique, Administrative, Economique et Locale) sont renforcées dans le respect des droits humains.

Effets UNDAF 5: D'ici 2010 la culture de la Paix au Burkina Faso est renforcée.

Titre du prog/projet: Programme conjoint de lutte contre « les violences à l'égard des femmes au Burkina Faso »

Durée du programme/projet
(Dates début/fin): **Octobre 2009- décembre 2010**

Options de gestion des fonds: parallèle

Président du Comité de Coordination du programme conjoint: UNFPA

Budget estimatif total du prog/projet : 155 000 000 F CFA dont 14 500 000 F pour les frais de coordination

1. Ressources prévues:

- Gouvernement _____
- Ressources ordinaires/autres ressources
- OMS 30 000 000 F CFA
- UNICEF 63 500 000 F CFA
- _____
- PNUD 16 000 000 F CFA
- PNUD/UNIFEM 15 000 000 F CFA
- UNFPA 16 000 000 F CFA

2. Budget non financé: _____

Noms et signatures des partenaires nationaux¹ et organismes des Nations Unies participants

Organismes des Nations Unies	Partenaires nationaux ² (y compris les partenaires locaux)
<p><i>Nom du représentant : Babacar CISSE</i> <i>Signature</i> <i>Nom de l'organisme : PNUD</i> <i>Date et cachet</i></p>	<p><i>Nom du responsable : Céline K. YODA</i> <i>Signature</i> <i>Nom de l'institution : Ministère de la Promotion de la Femme</i> <i>Date et cachet</i></p>
<p><i>Nom du représentant : André MAYOUYA</i> <i>Signature</i> <i>Nom de l'organisme : UNFPA</i> <i>Date et cachet</i></p>	<p><i>Nom du responsable : Pascaline TAMINI</i> <i>Signature</i> <i>Nom de l'institution : Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale</i> <i>Date et cachet</i></p>
<p><i>Nom du représentant : Hervé PERIES</i></p>	<p><i>Nom du responsable : Seydou BOUDA</i></p>

¹ Partenaires gouvernementaux, ONG et société civile, secteur privé ou autres partenaires

² Pour le PNUD, les signataires nationaux doivent comprendre l'organisme national de coordination et l'organisme national de coopération appropriés.

<p><i>Signature</i> <i>Nom de l'organisme : UNICEF</i> <i>Date et cachet</i></p>	<p><i>Signature</i> <i>Nom de l'institution : Ministère de la Santé</i> <i>Date et cachet</i></p>
<p><i>Nom du représentant : Mame Awa FAYE</i></p> <p><i>Signature</i> <i>Nom de l'organisme : ONUSIDA</i> <i>Date et cachet</i></p>	<p><i>Nom du responsable : Salamata SAWADOGO</i></p> <p><i>Signature</i> <i>Nom de l'institution : Ministère de la Promotion des droits humains</i> <i>Date et cachet</i></p>
<p><i>Nom du représentant : Cécile MUKARUBUGA</i></p> <p><i>Signature</i> <i>Nom de l'organisme : UNIFEM</i> <i>Date et cachet</i></p>	<p><i>Nom du responsable : Zakaria KOTE</i></p> <p><i>Signature</i> <i>Nom de l'institution : Ministère de la Justice</i> <i>Date et cachet</i></p>
<p><i>Nom du représentant : Ruby SANDHU-ROJON</i></p> <p><i>Signature</i> <i>Nom de l'organisme : PNUD</i> <i>Date et cachet</i></p>	<p><i>Nom du responsable : Emile OUEDRAOGO</i></p> <p><i>Signature</i> <i>Nom de l'institution : Ministère de la Sécurité</i> <i>Date et cachet</i></p>
<p><i>Nom du représentant : Djamila CABRAL</i></p> <p><i>Signature</i> <i>Nom de l'organisme : OMS</i> <i>Date et cachet</i></p>	<p><i>Nom de l'institution : Coalition Burkinabé Pour les Droits de la Femme (représentant la société civile)</i> <i>Nom du responsable : Elisabeth KABORE DAMIBA</i> <i>Signature</i> <i>Date et cachet</i></p>
<p><i>Nom du représentant : Annalisa CONTE</i></p> <p><i>Signature</i> <i>Nom de l'organisme : PAM</i> <i>Date et cachet</i></p>	

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS	4
RESUME	6
ANALYSE DE LA SITUATION	6
STRATEGIES	9
Objectifs spécifique I : Organisation et renforcement des capacités des acteurs	9
Objectifs spécifique II : Sensibilisation des populations (Hommes et Femmes) sur les types de violences et leurs conséquences sur la stabilité des familles et du développement du pays	10
Objectifs spécifique III : Promotion des activités de plaidoyer pour la lutte contre les VEF en direction des décideurs (central et décentralisé);	10
Objectifs spécifiques IV : Développement de la recherche et capitalisation des données sur les VEF	11
MATRICE DES RESULTATS	12
RESUME DE LA MATRICE DES RESULTATS	18
MODALITES DE GESTION ET DE COORDINATION	23
Coordination du programme	23
MODALITES ET GESTION DES FONDS	25
FAISABILITE ET GESTION DES RISQUES ET PERENNISATION	26
Les actions de pérennisation	26
RESPONSABILITES SUIVI ET ETABLISSEMENT DES RAPPORTS	27
Le suivi	27
L'évaluation	27
CADRE DE SUIVI DU PROGRAMME	29
EVALUATION EX-ANTE ET QUESTIONS MULTISECTORIELLES DES VEF	37
CONTEXTE JURIDIQUE OU BASE RELATIONS	37
ANNEXE A : PLAN DE TRAVAIL POUR LE PROGRAMME CONJOINT	39-45
ANNEXE B : CANEVAS DE REDACTION DES PROGRAMMES CONJOINTS DU SNU	46-53

SIGLES ET ABBREVIATION

CFA: communauté financière d'Afrique
FAO: food agricultural organization
IEC: information, education, communication
ILO: International Labor Organization
IOM: Indicateur Objectivement mesurable
MGF: mutilations génitales féminines
OCHA:
OHCHR:
OMS : organisation mondiale de la santé
ONU/SIDA : organisation des nations unies pour le SIDA
OSAGI:
PAM: programme alimentaire mondiale
PNUD: programme des nations unies pour le développement
PTF: partenaires techniques et financiers
RCNYO:
UNDA:
UNDAF: United Nations Development Assistance Framework
UNDP: Programme des Nations Unies pour le Développement
UNFPA: fonds des nations unies pour la population
UNICEF: fonds des nations unies pour l'enfance
UNIFEM: fonds des nations unies pour les femmes
UNODC:
VEF: violences à l'égard des femmes

2. RESUME

Le Programme conjoint de lutte contre les violences à l'égard des femmes (VEF) au Burkina Faso s'inscrit dans le cadre d'un programme pilote de riposte contre les violences à l'égard des femmes initié par le réseau inter- agence sur les femmes et l'égalité des sexes (IANWGE)³ avec l'appui technique de la task force sur les violences à l'égard des femmes⁴ au profit de dix pays.

Ce programme conjoint VEF est une composante du programme conjoint genre du Système des Nations Unies en cours d'élaboration, pour accompagner et soutenir la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre. Il contribue à la réalisation de l'effet UNDAF 4 : « **d'ici 2010 les quatre composantes de la bonne gouvernance (politique, administrative, économique et locale) sont renforcées dans le respect des droits humains** » et de l'effet UNDAF 5 : « **d'ici 2010, la culture de la paix au Burkina Faso est renforcée** » qui découlent de la priorité 3 de l'UNDAF.

Le programme a pour objectif global de contribuer à la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles sous toutes leurs formes dans les régions du Plateau central, du Sahel et des Hauts Bassins d'ici 2010.

Il comprend **quatre objectifs spécifiques** : **(i)** Organisation et renforcement des capacités des acteurs ; **(ii)** Sensibilisation des populations (Hommes et Femmes) sur les types de violences et leurs conséquences, sur la stabilité des familles et du développement du pays; **(iii)** Promotion des activités de plaidoyer pour la lutte contre les VEF en direction des décideurs (central et décentralisé); **(iv)** Développement de la recherche et capitalisation des données sur les VEF.

L'élaboration du programme conjoint a été précédée d'une étude de base sur l'état des lieux des violences à l'égard des femmes au Burkina Faso. Cette étude a été validée lors d'un atelier au cours duquel les axes prioritaires d'interventions ont été définis.

Ce programme, qui se veut pilote, est exécuté dans trois régions jugées prioritaires sur les treize régions du pays à savoir : le Plateau central, le Sahel et les Hauts Bassins. Pendant cette phase, les activités qui ont un caractère national seront exécutées à Ouagadougou, la capitale.

Les bénéficiaires du Programme sont les femmes et les filles victimes de violences dans les trois régions sites ainsi que leur famille qui bénéficieront d'une prise en charge psycho sociale. Les cibles du programme sont en priorité les hommes qui ont été identifiés lors de l'étude de base comme les premiers auteurs de violences faites aux femmes. Les femmes seront également ciblées du fait que certaines violences commises sur les femmes émanent d'autres femmes.

Afin d'assurer la durabilité du Programme pilote, l'approche participative sera privilégiée. Cela permettra notamment de renforcer les aptitudes et les compétences des acteurs étatiques et de ceux de la société civile ainsi que des bénéficiaires impliqués ou touchés par le programme. Ceux-ci pourront continuer la prévention et la prise en charge des victimes après cette phase pilote du programme.

Au niveau national, la coordination du Programme sera assurée par un Comité de coordination. Au niveau des trois sites du projet, il sera mis en place des comités régionaux de coordination.

La mise en œuvre du Programme pilote sera assurée par les acteurs étatiques, les ONG impliquées dans la lutte contre les violences à l'égard des femmes et des filles et les PTF. Les acteurs étatiques comprennent principalement les départements ministériels impliqués dans la lutte contre les violences à l'égard des femmes et des filles.

Le suivi et l'évaluation du Programme se feront à travers les réunions, les visites-terrain, les rapports d'activités et l'évaluation à mi-parcours et finale.

³ UNDA, UNIFEM, UNDP, ILO, Banque Mondiale, UNFPA, OSAGI, OHCHR, RCNYO, IOM, UNODC, UNICEF, OCHA

⁴ UNFPA et la division Afrique pour l'avancement de la femme assure le leadership de la task force

Le coût total des activités du Programme conjoint est estimé à cent quarante millions cinq cent mille **(140.500.000) Francs CFA.**

En plus de ce coût, il convient d'ajouter les charges de coordination de l'ensemble du programme qui s'élève à quatorze millions cinq cent mille **(14.500 000) FCFA, ce qui porte le coût total du programme à cent cinquante cinq millions (155.000.000) de F CFA** pour la période de septembre 2009 à décembre 2010.

3-ANALYSE DE LA SITUATION

Le Burkina Faso est situé dans la boucle du Niger au cœur de l'Afrique occidentale. Il partage ses frontières avec le Mali au Nord et à l'Ouest, le Niger à l'Est et la Côte d'Ivoire, le Togo, le Ghana et le Bénin au Sud. Les indicateurs sociodémographiques du pays montrent un pays jeune avec une population qui croît rapidement. Quant à la situation économique, le Burkina Faso fait partie des pays les plus pauvres du monde, ce depuis une décennie. C'est un pays qui tire l'essentiel de ses ressources économiques du secteur agropastoral dont les indicateurs socio-économiques sont des plus précaires.

3.1. *Situation des violences au Burkina Faso*

La violence est un phénomène social « *omniprésent dans la vie de bien des gens dans le monde* »⁵. Elle se manifeste à l'échelle mondiale et collective par des destructions massives et des horreurs infligées par les attentats et les guerres, mais aussi au niveau individuel par la souffrance quotidienne de personnes victimes de maltraitance et de comportements néfastes divers. Selon le rapport mondial sur la violence et la santé, la violence, quelle soit collective ou individuelle, fait plus d'un million de morts par an et autant de blessés. « *La violence figure parmi les principales causes de décès dans le monde pour les personnes âgées de 15 à 44 ans* » (OMS, 2002).⁶

Si de façon générale la violence prend de l'ampleur, celle faite à la femme l'est encore davantage. En effet, une étude commanditée en 2006 par le Secrétariat général des Nations Unies sur les Violences à l'égard des Femmes (VEF) à travers le monde a mis en exergue l'urgence d'agir contre le phénomène et fait des recommandations pour son éradication. C'est dans le cadre de la mise en œuvre de ces recommandations que le réseau inter-agences sur les femmes et l'égalité des sexes (IANWGE), avec l'appui de la *Task Force* sur les violences à l'égard des femmes des agences des Nations Unies a développé un Programme pilote conjoint couvrant dix (10) pays dont le Burkina Faso.

La réalisation d'une étude de base sur les VEF au Burkina Faso, validée en Octobre 2008 a permis de faire l'état des lieux des VEF. L'étude a révélé l'existence de multiples formes de violences à l'égard des femmes au Burkina Faso, aussi variées et pernicieuses les unes que les autres et qui peuvent être regroupées en six (6) catégories ou types qui sont : les violences physiques ou corporelles, les violences psychologiques/morales, les violences sexuelles, les violences culturelles, les violences économiques et les violences politiques.

Toutes les catégories de violences se rencontrent par ordre d'importance dans la sphère familiale, dans le milieu scolaire et professionnel et enfin dans la rue. Les auteurs des VEF varient selon le

⁵ - Gro Harlem Brundtland, Directrice Générale in préface du *Rapport mondial sur la violence et la santé*, OMS, 2002

⁶ OMS, Genève (2002) : *Rapport mondial sur la violence et la santé*, sous la direction de Etienne G.Krug, Linda L. Dahlberg et Al., 376 P

lieu de commission mais dans la majorité des cas, ils sont les partenaires masculins des victimes (mari, compagnon de vie, petit copain) mais dans une proportion non négligeable, les femmes sont également auteurs de violences à l'égard des femmes.

Les causes profondes des VEF au Burkina sont à rechercher dans l'organisation sociale basée sur le système patriarcal et les valeurs qui le sous-tendent, dictent les normes de conduites et perpétuent les stéréotypes sexistes au détriment des femmes. A ces causes viennent se greffer celles qui sont économiques et institutionnelles.

On note que certains facteurs tels la pauvreté, les conflits ou les troubles sociaux, la migration, l'âge, le handicap, le VIH/SIDA, la détention, etc. rendent la femme et la fille très vulnérable à la violence.

Outre les conséquences néfastes qu'elles engendrent sur la santé (physique, mentale et de reproduction) des femmes et des filles, les VEF constituent un obstacle à l'égalité juridique, sociale, politique et économique dans la société. Cela est un frein considérable à son épanouissement en tant qu'individu et à sa participation au développement de son pays, en tant que citoyenne à part entière, toute chose qui inhibe tout effort vers un développement humain durable.

L'analyse de l'ampleur des VEF au Burkina Faso montre qu'aucune région n'est épargnée du phénomène et qu'elles sont toutes touchées par les violences domestiques, économiques et politiques. Cependant, le contexte socioculturel, géographique (urbain ou rural), économique et l'émergence de phénomènes sociaux nouveaux, comme les filles dans la rue, influence le développement de certains types de violences. Ainsi, les violences morales et psychologiques sont plus prégnantes dans le Plateau mossi que dans les Hauts-Bassins, alors que les mariages précoces se manifestent surtout dans le Sahel.

Dans la phase actuelle du programme, trois régions ont été retenues par les participants à l'atelier de validation de l'étude de base qui a eu lieu en octobre 2008. Ce sont: le Plateau-central, le Sahel et les Hauts-bassins.

Le principal critère du choix de ces trois régions tient au fait que ce sont les régions où se dégagent les tendances les plus manifestes de certaines violences. Il s'agit par exemple des mariages précoces et/ou forcés dans le Sahel ; l'exclusion sociale, du fait de sorcellerie, le refus de liberté, la soumission totale à l'homme et les mariages forcés sont plus prégnants au Plateau-central ; les violences sexuelles exercées à l'égard des filles et des femmes sont plus courantes dans la région des Hauts-Bassins.

3.2- Acquis et opportunités en matière de lutte contre les VEF

Face aux multiples violences dont sont victimes les femmes et les filles, de nombreuses actions ont été développées par l'Etat et la société civile pour juguler le phénomène. Ces expériences nationales ci-dessous énumérées constituent des opportunités pour accompagner la mise en œuvre du Projet pilote :

3.2.1 Au niveau de l'Etat

- Les départements ministériels (Ministère de la Promotion de la Femme, Ministère de la Justice, Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale, Ministère de la Sécurité, Ministère de la Promotion des Droits Humains) les plus impliqués dans la lutte contre les VEF disposent de plans d'actions qui intègrent des actions concrètes sur la question ;
- **La politique nationale genre** adoptée le 08 juillet 2009 par le gouvernement, a retenu un volet consacré aux « *Violences faites aux femmes* ».
- **Un plan d'actions sur les violences faites aux filles en milieu scolaire** est en cours d'élaboration par le ministère en charge de l'éducation en collaboration avec celui des enseignements secondaires supérieurs et de la recherche scientifique, et autres départements ministériels et institutionnels ainsi que la société civile ;
- **Un Comité national de lutte contre la pratique de l'excision** existe et fonctionne depuis 1990. Il a adopté en Mai 2009, un plan d'actions national quinquennal 2009-2013 « tolérance zéro » pour l'élimination des mutilations génitales féminines. Le plan prévoit agir sur neuf (09) axes parmi lesquels les études et recherches, le plaidoyer/lobbying, la prise en charge intégrée des victimes et le renforcement de la pression de la loi sur les auteurs et les complices de MGF ;
- **Existence d'un arsenal juridique favorable à la femme** sur lequel les femmes peuvent se baser pour revendiquer leurs droits (le code des personnes et de la famille, le code pénal, etc.) ;
- **La volonté politique réaffirmée par le Président du Faso** à l'occasion du forum national des femmes tenu le 26 novembre 2008 qu'il a présidé;
- **Célébration chaque année en mai, de la journée nationale « tolérance zéro des MGF ».**
- **Existence de treize brigades des mœurs et mineurs dans les régions cibles du programme.**
- **Existence d'une brigade de protection par le commissariat central des mineurs et des femmes (Ouagadougou et Bobo-Dioulasso) ;**
- **L'étude réalisée par le SP/CONAPO sur « les violences basées sur le genre en milieu scolaire au Burkina Faso »** en collaboration avec les autres structures du domaine dans le cadre de la mise en œuvre du programme de coopération Burkina Faso/ UNFPA 2006-2010.

3.2.2 Au niveau de la société civile

Le Burkina Faso compte plus de 1200 ONG et Associations qui interviennent aux côtés du gouvernement pour la mise en œuvre de ses politiques sectorielles. On note à cet effet :

- une mobilisation remarquable des acteurs de la société civile contre les VEF ;
- l'existence de nombreuses stratégies de lutte dans la région du plateau central mise en œuvre par le Groupe d'Appui en Santé Communication pour le Développement (GASCODE), au Sahel par l'Association Fountougol et l'Association Nodo Noto (A2N), dans les Hauts-Bassins par les Associations Mounyou et Yelen, Association Soutra Espoir de Femmes et la Coalition Burkinabé pour les Droits de la femme d'obédience nationale et implantée au Centre ont montré leurs engagements et efficacité dans la lutte contre des pratiques telles que les mariages précoces, les mutilations génitales, les exclusions sociales, etc. dans leur régions d'intervention;

- l'existence de réseaux, dont celui des « 16 jours d'activisme » contre les violences à l'égard des femmes (du 25 novembre au 10 décembre de chaque année) ;
- la célébration de la journée internationale des droits humains ;
- un plaidoyer de plus en plus fort pour la prise de mesures idoines par les acteurs judiciaires contre les auteurs de VEF.

3.2.3 Au niveau des PTF

- Appuis technique et financier aux initiatives de lutte contre les violences faites aux femmes en milieux de travail, en milieux scolaires, etc.
- Existence d'un cadre de concertation des partenaires techniques et financiers sur le genre et de son mécanisme de financement (le fonds commun genre) des initiatives en matière de promotion du genre et de promotion des droits de la femme ;
- Existence d'un groupe thématique genre au sein du système des Nations Unies qui apporte sa contribution à la lutte contre les VEF.
- Elaboration d'un programme conjoint genre du Système des Nations Unies en cours dont le présent programme sera une composante.

4. Stratégies

Le présent Programme conjoint est une expérience pilote du réseau inter agences des Nations Unies sur la femme et l'égalité des sexes (2008-2010) avec l'appui de la task force sur les violences à l'égard des femmes, qui contribue à la réalisation de la priorité 3 de l'UNDAF et de ses effets 4 et 5.

Il comprend **quatre objectifs spécifiques** : **(i)** Organisation et renforcement des capacités des acteurs ; **(ii)** Sensibilisation des populations (Hommes et Femmes) sur les types de violences et leurs conséquences sur la stabilité des familles et du développement du pays; **(iii)** Promotion des activités de plaidoyer pour la lutte contre les VEF en direction des décideurs (central et décentralisé); **(iv)** Développement de la recherche et capitalisation des données sur les VEF.

Les stratégies du programme conjoint en lien avec les objectifs spécifiques et produits attendus sont les suivants :

Objectif spécifique I- Organisation et renforcement des capacités des acteurs

Produit attendu 1: *Les capacités techniques des acteurs pour la prise en charge médicale et sanitaire des violences sont renforcées d'ici 2010*

La stratégie pour l'atteinte de ce produit va consister au renforcement des capacités des acteurs institutionnels et individuels à travers la formation pour la prise en charge **médico - sanitaire des victimes**. Ce renforcement ciblera aussi bien les acteurs individuels qu'institutionnels du domaine notamment **les agents des services sociaux et médicaux** et les membres des structures de lutte contre les VEF.

Produit attendu 2: *Les capacités techniques et organisationnelles des acteurs pour la prise en charge psycho-sociale et juridique des violences sont renforcées d'ici 2010*

La stratégie consistera à réaliser des actions de prise en charge **psycho-sociale et d'accompagnement juridique** des victimes. Cela suppose le renforcement des compétences

techniques des acteurs notamment ceux des structures de lutte contre les VEF et les agents de services sociaux. Cette prise en charge des victimes inclut également la mise en place de dispositifs d'accueil, de conseils, d'orientation, de médiation, de protection et de mise en sécurité des victimes. En outre, il est prévu des activités de renforcement des structures existantes, et la dotation de celles à créer en équipements, en matériels, et en personnels en encourageant leur déconcentration dans les régions et provinces.

Produit attendu.3 : *Les praticiens du droit sont sensibilisés aux questions des VEF et les cas qui leur sont déférés sont effectivement sanctionnés.*

La stratégie consistera à développer des actions de renforcement des connaissances des acteurs de la police, de la gendarmerie et de la justice sur la question des VEF. Il s'agira également d'engager des débats autour de certaines violences spécifiques telles le tinsé, la sorcellerie, le bannissement, etc., pour lesquelles il n'existe pas encore de lois. Cela pourrait aboutir à la mise en place de dispositifs de lutte dans tous les secteurs et d'adoption de mesures au sein d'un même corps professionnel (par la création des ordres professionnels pour la protection de l'éthique) visant à sanctionner les manquements au respect des dispositions juridiques et réglementaires par des agents occupant des postes d'autorité.

Objectif Spécifique II : Sensibilisation des populations (Hommes et Femmes) sur les types de violences et leurs conséquences sur la stabilité des familles et du développement du pays.

Produit attendu 4: *Les populations (F & H) des sites du programme sont informées et sensibilisées sur les types de violences et leurs conséquences au niveau familial et au niveau national*

La stratégie consistera à sensibiliser les leaders communautaires, religieux, les autorités et responsables d'administration scolaires et des populations sur la problématique des VEF sur la nécessité de promouvoir un changement de comportements en faveur du respect des droits des femmes et des filles. Dans le cadre de cette activité de sensibilisation pour un changement de comportement, des relais communautaires seront formés pour informer et sensibiliser à leur tour la communauté et les familles sur les types de violences, les séquelles émotionnelles et physiques probables des VEF et les droits des femmes. La sensibilisation devra toucher les femmes victimes ou non, les hommes, les jeunes filles et jeunes garçons à travers des causeries éducatives en petits groupes.

Pour atteindre le grand public, il sera organisé une campagne multimédia (Télé, radio) avec des spots sketches de 3 minutes sur des types de violences faites aux femmes et leurs conséquences. Ces spots se termineront par des messages de dissuasion ou de changement à opérer face aux VEF. En outre des rencontres IEC ou de Communication pour le changement de Comportements spécifiques seront organisées à l'intention des leaders du niveau national et des trois sites du Programme pilote.

Objectif spécifique III - Promotion des activités de plaidoyer pour la lutte contre les VEF en direction des décideurs (niveaux central et décentralisé)

Produit 5 : *Les leaders communautaires, religieux, les décideurs (central et décentralisé) sont mobilisés pour la lutte contre les VEF*

La stratégie consistera à mener des actions de plaidoyer auprès des autorités gouvernementales pour la relecture du Code pénal et pour l'application des sanctions contre tout auteur de violences à l'égard des femmes et des filles. De manière spécifique il s'agira de faire un plaidoyer auprès de certains membres du gouvernement pour obtenir la relecture du code pénal afin que certaines violences faites aux femmes telles que l'exclusion sociale pour sorcellerie, le viol conjugal, le harcèlement sexuel, le lévirat qui ne constituent pas des infractions au sens du code pénal actuel soient prises en compte. D'autres formes de violences spécifiques telles que le harcèlement sexuel en milieu scolaire et du travail, les pratiques coutumières qui comportent des conséquences néfastes sur les victimes et de façon particulière les rites de veuvage dégradants et humiliants pour la femme, le lévirat, les pratiques occultes, les violences conjugales etc., devront également être prises en compte.

Les activités de plaidoyer seront également entreprises en vue d'influencer, la perception des leaders coutumiers et religieux, ainsi que les chefs coutumiers afin de les amener à prendre des décisions en faveur de l'abandon de toutes pratiques favorisant les violences à l'égard de femmes.

Seront également ciblés pour le plaidoyer les élus locaux, les responsables d'associations et de l'administration déconcentrée.

Objectif spécifique IV : Développement de la recherche et capitalisation des données sur les VEF

Produit 6 : *Disponibilité accrue des données et informations de qualité pour le suivi et l'évaluation des actions de lutte contre les VEF dans les sites du programmes d'ici 2010*

La stratégie : La recherche-action sur les violences à l'égard des femmes est très peu fournie au Burkina. Certes, la recherche formative combinant la collecte de données quantitatives et qualitatives se fait de plus en plus, mais elle reste parcellaire et ne permet pas de disposer d'une bonne cartographie des violences faites aux femmes au Burkina. **La stratégie** consistera à entreprendre des actions pour la mise en place de dispositif de collecte, d'analyse et de diffusion des données et informations sur les VEF. Dans la perspective d'une intervention à l'échelle nationale, ce dispositif devrait être envisagé pour toucher les régions non couvertes par le présent programme.

5. Matrice DES RESULTATS / CADRE LOGIQUE D'INTERVENTION DU PROGRAMME CONJOINT VEF

LOGIQUE D'INTERVENTION	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES CRITIQUES
PRIORITE 3 DE L'UNDAF (Axe 4 du CSLP) : Promouvoir la Bonne Gouvernance			
EFFET UNDAF 4 : D'ici 2010 les 4 composantes de la Bonne Gouvernance (politique, administrative, économique et locale) sont renforcées dans le respect des droits humains. EFFET UNDAF 5 : D'ici 2010 la culture de la Paix au Burkina Faso est renforcée			
OBJECTIF DU PROGRAMME : Le programme conjoint pilote de lutte contre les violences faites aux femmes vise à « contribuer à la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles sous toutes leurs formes dans les régions du Plateau central, du Sahel et des Hauts Bassins d'ici 2010 ».			
OBJECTIF SPECIFIQUE 1 Organisation et Renforcement des capacités des acteurs	D'ici 2010, les capacités de lutte de 80% des acteurs ciblés par le programme conjoint VEF sont améliorés	Les rapports d'activités du programme ; Les entretiens et interviews réalisés dans le cadre du suivi du programme ; Les compte- rendus des réunions de suivi ; Les rapports bilan des activités ; Le rapport d'évaluation du programme	Disponibilité des ressources financières à temps ; Stabilité politique ; Engagement politique ; Bonne gouvernance
OBJECTIF SPECIFIQUE 2 : Sensibilisation des populations (H& F) sur les types de violences et leurs conséquences sur la stabilité des familles et du développement du pays.	Au moins 200 hommes et femmes (y compris les jeunes filles et les garçons) de chaque site du programme sont touché-e-s par les activités de sensibilisation	Les rapports d'activités du programme ; Les compte- rendus des réunions de suivi ; Les rapports bilan des activités ; Les rapports d'activités de plaidoyer réalisées au cours du programme	Disponibilité des ressources financières à temps ; Stabilité politique ; Engagement politique ; Stabilité du personnel Bonne gouvernance
OBJECTIFS SPECIFIQUES 3 Promotion des activités de plaidoyer pour la lutte contre les VEF en direction des décideurs (central et décentralisé)	D'ici 2010, au moins 5 décisions sont prises par des décideurs du niveau central et décentralisé dans le cadre de la lutte contre les VEF.	Les rapports d'activités du programme ; Les compte- rendus des réunions de suivi ; Les rapports bilan des activités ; Les rapports d'activités de plaidoyer réalisées au cours du programme	Disponibilité des ressources financières à temps ; Stabilité politique ; Engagement politique

LOGIQUE D'INTERVENTION	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOtheses CRITIQUES
OBJECTIFS SPECIFIQUES 4 Développement de la recherche et capitalisation des données sur les VEF.	<i>D'ici 2010, un dispositif pour la promotion de la recherche (outils de collecte et d'analyse des résultats de la recherche, base des données sur les VEF etc.) sur les violences à l'égard des femmes est mis en place</i>	Les rapports d'activités du programme ; Les comptes rendu des réunions de suivi ; Les rapports bilan des activités ; Les rapports d'activités de plaidoyer réalisées au cours du programme	Disponibilité des ressources financières à temps ; Stabilité politique ; Engagement politique Stabilité du personnel Bonne gouvernance
1.1- PRODUITS ATTENDUS de l'Objectif Spécifique 1 1.1.1- Produit 1 : Les capacités techniques des acteurs pour la prise en charge médico-sanitaire des violences sont renforcées d'ici 2010	<i>50% des structures sanitaires des trois sites du programme ayant reçu un kit de soins d'urgence pour la prise en charge médicale et sanitaire des femmes victimes de violence</i> <i>50% du staff sont formés au sein des structures sanitaires pour prendre en charge des femmes victimes de violences</i> <i>100% des cas de victimes soumis qui ont été pris en charge au plan médical</i>	Rapports d'activités des formations sanitaires Rapports de missions suivi terrain Rapports de formation	Stabilité politique Disponibilité des ressources financière à temps Volonté politique des décideurs Disponibilité des acteurs Stabilité du personnel Bonne gouvernance
1.1.2- Produit 2 : Les capacités techniques et organisationnelles des acteurs pour la prise en charge psycho-sociale et juridique des violences sont renforcées d'ici 2010	<i>45 membres et responsables de structures spécialisées (ONG, Associations structures déconcentrées de l'Etat) des trois sites du programme formés pour une prise en charge psycho-sociale des femmes victimes de violence</i> <i>Existence d'un cadre de concertation (niveau central et des trois régions sites du programme) des acteurs de prise en charge psycho-sociale des femmes victimes de violences</i> <i>Six réunions de concertation tenues par niveaux (central et décentralisé)</i> <i>90% des femmes victimes prises en charge par les structures et qui ont obtenu satisfaction.</i>	Rapports d'activités des acteurs institutionnels Rapports de supervision-suivi Rapports de formation	Stabilité politique Disponibilité des ressources financière à temps Volonté politique des décideurs Disponibilité des acteurs Stabilité du personnel de santé Bonne gouvernance
1.1.3- Produit 3 : - Les praticiens du droit sont sensibilisés aux questions des VEF et les cas qui leur sont déférés sont effectivement sanctionnés.	<i>Trois rencontres et d'échanges entre praticiens de droit autour de la question de VEF</i> <i>30 acteurs judiciaires touchés par la sensibilisation</i> <i>100% des cas de violences qui ont fait l'objet de poursuites judiciaires et dont les auteurs ont été sanctionnés</i>	Rapports d'activités des services juridiques et judiciaires Rapports de supervision-suivi Rapports de formation	Stabilité politique Disponibilité des ressources financière à temps Volonté politique des décideurs Disponibilité des acteurs Stabilité du personnel de justice Bonne gouvernance

LOGIQUE D'INTERVENTION	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOtheses CRITIQUES
<p>1.3- PRODUIT ATTENDU de l'Objectif Spécifique 2 1.3.1 Produit 4 : Les populations (F & H) des sites du programme sont informées et sensibilisées sur les types de violences et leurs conséquences au niveau familial et au niveau national</p>	<p><i>1500 hommes et de femmes touchés par les causeries organisées par le relais communautaires</i></p> <p><i>Proportion d'hommes et de femmes capables de reconnaître les cinq types principaux de violences faites aux femmes.</i></p>	<p>Rapports d'activités des acteurs institutionnels Rapports de supervision-suivi Rapports de formation</p>	<p>Stabilité politique Disponibilité des ressources financières à temps Volonté politique des décideurs Disponibilité des populations (H&F) Engagement et participation des communautés Bonne gouvernance</p>
<p>1.2- PRODUITS ATTENDUS de l'Objectif Spécifique 3 1.2.1 Produit 5 : Les leaders communautaires, religieux, les décideurs (central et décentralisé) sont mobilisés pour la lutte contre les VEF</p>	<p><i>30 leaders touchés par les activités de plaidoyer</i></p> <p><i>Trois activités de plaidoyer réalisées dans chaque site de programme</i></p> <p><i>trois 'activités s'inscrivant dans le cadre de la lutte contre les VEF par site initiées par des leaders communautaires religieux et autorités</i></p>	<p>Rapports d'activités des acteurs institutionnels Rapports de supervision-suivi Rapports de formation</p>	<p>Stabilité politique Disponibilité des ressources financières à temps Volonté politique des décideurs Disponibilité des acteurs Engagement des leaders Bonne gouvernance</p>
<p>1.4 PRODUIT ATTENDU de l'Objectif Spécifique 4 1.4.1 Produit 6 : Disponibilité accrue des données et informations de qualité pour le suivi et l'évaluation des actions de lutte contre les VEF dans les sites du programme d'ici 2010</p>	<p><i>Existence d'un système de suivi évaluation des actions de lutte contre les VEF ;</i> <i>Existence d'un tableau de bord sur les VEF dans les sites du programme.</i></p>	<p>Document du système de suivi-évaluation Tableau de bord Rapports de formation Rapports d'activités Journaux</p>	<p>Stabilité politique Disponibilité des ressources financières à temps Volonté politique des décideurs Disponibilité des acteurs Bonne gouvernance</p>
<p>ACTIVITES DU PRODUIT 1 : *Elaborer un guide de prise en charge médico-sanitaire des victimes de violences. *Equiper les structures en matériel techniques et fongibles médicaux de qualité (MEG, Kits IST, PEP Kits, réactifs de laboratoire et de contraceptifs, préservatifs, préservatif masculins) ; *Sensibiliser le staff (médecin- infirmier et sage femme) sur les types de violences et leurs conséquences sur les victimes les familles et les communautés *Former le staff (médecins, sages femmes, infirmiers) en technique de prise en charge des victimes des violences suivant les politiques, normes et procédures des services de santé ; *Former le staff (médecins, sages femmes, infirmiers) en counseling des victimes de violences</p>	<p><i>Existence du guide</i></p> <p><i>Liste du matériel médical technique et fongible</i></p> <p><i>Quinze séances de sensibilisation réalisée</i> <i>Nombre et catégories de staff sensibilisé</i> <i>Trois séances de formation en PEC réalisée</i> <i>Nombre et catégories de staff formé en PEC</i></p> <p><i>Trois séances de formation en counseling réalisée</i></p> <p><i>Nombre et catégories de staff formé en counseling</i></p>	<p>Rapports d'activités des formations sanitaires</p> <p>Rapports de missions suivi terrain Rapports de formation</p>	<p>Stabilité politique Disponibilité des ressources financières à temps Volonté politique des décideurs Disponibilité des acteurs Stabilité du personnel Bonne gouvernance</p>

LOGIQUE D'INTERVENTION	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES CRITIQUES
<p>ACTIVITES DU PRODUIT 2</p> <p><i>*Elaborer un manuel de prise en charge psychosociale et juridiques des victimes des violences ;</i></p> <p><i>*Former les acteurs de lutte contre les VEF et sur les procédures juridiques pour leur résolution.</i></p> <p><i>*Mettre en place une ligne verte ;</i></p> <p><i>*Créer ou dynamiser les cadres de concertation pour les actions de lutte ;</i></p> <p><i>*Organiser des rencontres d'échanges et de concertation périodiques ;</i></p> <p><i>*Equiper en matériel technique 3 centres d'écoute par site qui accueillent et encadrent les victimes et leurs enfants ;</i></p> <p><i>*Recruter du personnel compétent pour assurer la gestion des centres d'écoute ;</i></p> <p><i>*Sensibiliser les acteurs du programme sur les instruments juridiques nationaux et internationaux sur les violences ;</i></p> <p><i>*Assister, conseiller, orienter et accompagner les femmes et filles victimes de violences dans le règlement du conflit ;</i></p> <p><i>*Assurer une assistance d'un conseil aux victimes de violences au cours des procédures judiciaires ;</i> <i>Suivre les cas de violences qui ont été déférés à la police, à la gendarmerie ou à la justice.</i></p> <p><i>*Equiper le centre d'écoute et de veille d'appareils (téléphonique combiné d'ordinateur) pour l'identification et localisation des appels de secours d'urgence</i></p> <p><i>*Former les agents des forces de sécurité pour une meilleure utilisation des appareils d'identification et de localisation des appels de secours d'urgence</i></p>	<p><i>Manuel disponible</i></p> <p><i>30 acteurs formés</i></p> <p><i>Ligne verte fonctionnelle</i></p> <p><i>Trois Cadres de concertation fonctionnels</i></p> <p><i>Six rencontres d'échange tenues</i></p> <p><i>Equipement disponible</i></p> <p><i>Gestion des centres d'écoute assurée</i></p> <p><i>Trente e d'acteurs sensibilisés</i></p> <p><i>85% de femmes et filles assistées, conseillées, orientées et accompagnées</i></p> <p><i>Nombre de femmes conseillées au cours des procédures judiciaires</i></p> <p><i>Nombre de cas de violences enregistré par les structures</i></p> <p><i>Disponibilité des appareils dans le centre</i></p> <p><i>Nombre d'agents de forces de sécurité formés</i></p>	<p>Rapports d'activités des acteurs institutionnels</p> <p>Rapports de supervision-suivi</p> <p>Rapports de formation</p>	<p>Stabilité politique</p> <p>Disponibilité des ressources financière à temps</p> <p>Volonté politique des décideurs</p> <p>Disponibilité des acteurs</p> <p>Stabilité du personnel de santé</p> <p>Bonne gouvernance</p>

LOGIQUE D'INTERVENTION	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES CRITIQUES
<p>ACTIVITES DU PRODUIT 3</p> <p><i>*Organiser des rencontres d'échange, de réflexion et de sensibilisation avec les acteurs judiciaires sur les types de violences et leurs conséquences sur les victimes, les familles et les communautés ;</i></p> <p><i>*Former les acteurs juridiques et judiciaires en technique de prise en charge des victimes des violences ;</i></p> <p><i>*Adapter les manuels de traitements juridiques et judiciaires des cas de VEF existants au contexte national;</i></p> <p><i>*Organiser une journée de réflexion sur certaines violences spécifiques et sur les mariages autres que civil</i></p>	<p><i>Trois rencontres organisées</i></p> <p><i>Trois formations réalisées</i> <i>Trente acteurs formés</i></p> <p><i>Existence de manuels adaptés</i></p> <p><i>Existence du rapport de la journée</i></p>	<p>Rapports d'activités des services juridiques et judiciaires</p> <p>Rapports de supervision-suivi</p> <p>Rapports de formation</p>	<p>Stabilité politique</p> <p>Disponibilité des ressources financière à temps</p> <p>Volonté politique des décideurs</p> <p>Disponibilité des acteurs</p> <p>Stabilité du personnel de justice</p> <p>Bonne gouvernance</p>
<p>ACTIVITES DU PRODUIT 4</p> <p><i>*Plaider auprès du Ministre de la Justice pour l'obtention des réformes juridiques (relecture du code pénal, mise en place de l'assistance judiciaire) ;</i></p> <p><i>*Plaider auprès du MASSN, MPF, MPDH, Ministères chargés de l'Education ONG/Associations pour la synergie d'action</i></p> <p><i>*Impulser la création d'un réseau des leaders communautaires et les responsables d'administration scolaires pour la lutte contre les VEF ;</i></p> <p><i>*Former et sensibiliser les leaders communautaires dans chaque site sur les comportements de nature à prévenir certains types de violences ;</i></p> <p><i>*Plaider pour la mise en en place de structures de prise en charge communautaire des VEF.</i></p>	<p><i>Six activités de plaidoyer réalisées</i></p> <p><i>nombre d'initiatives prises en commun</i></p> <p><i>Six séances de sensibilisation en direction des leaders communautaires et des responsables d'administration scolaires</i></p> <p><i>Dix leaders communautaires sensibilisés dans chaque site</i></p> <p><i>Six activités de plaidoyer réalisées</i></p>	<p>Rapports d'activités des acteurs institutionnels</p> <p>Rapports de supervision -suivi</p> <p>Rapports de formation</p>	<p>Stabilité politique</p> <p>Disponibilité des ressources financière à temps</p> <p>Volonté politique des décideurs</p> <p>Disponibilité des acteurs</p> <p>Engagement des leaders</p> <p>Bonne gouvernance</p>

LOGIQUE D'INTERVENTION	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES CRITIQUES
<p>ACTIVITES DU PRODUIT 5</p> <p><i>*Adapter les modules d'information et de formation sur les VEF et les droits des femmes existants au contexte national;</i></p> <p><i>*Former les membres des associations (hommes et femmes) sur les VEF et sur leur prise en charge ;</i></p> <p><i>*Organiser de causeries éducatives en petits groupes sur les VEF (par les relais communautaires)</i></p> <p><i>*Organiser des campagnes de communication pour informer les communautés (hommes et femmes) et les familles sur les services disponibles ;</i></p> <p><i>Réaliser des émissions/radio/ télé synchronisées sur les VEF.</i></p>	<p><i>Existence de manuels adaptés</i></p> <p><i>Trente personnes formées</i></p> <p><i>Quinze causeries réalisées</i></p> <p><i>Trois campagnes organisées</i></p> <p><i>Six émissions radio/télé réalisées</i></p>	<p>Rapports d'activités des acteurs institutionnels</p> <p>Rapports de supervision-suivi</p> <p>Rapports de formation</p>	<p>Stabilité politique</p> <p>Disponibilité des ressources financière à temps</p> <p>Volonté politique des décideurs</p> <p>Disponibilité des populations (H&F)</p> <p>Engagement et participation des communautés</p> <p>Bonne gouvernance</p>
<p>ACTIVITES DU PRODUIT 6</p> <p><i>*Concevoir une fiche standard de collecte d'informations quantitatives et qualitatives sur les VEF ;</i></p> <p><i>*Former le personnel (hommes et femmes) des services juridiques et des services judiciaires à l'utilisation de la fiche standard ;</i></p> <p><i>*Mettre mensuellement à jour les informations collectées ;</i></p> <p><i>*Insérer des encarts statistiques sur les VEF dans les principaux quotidiens et hebdomadaires du pays ;</i></p> <p><i>*Concevoir des programmes radio et télé donnant des informations sur l'état des VEF pour le niveau national et pour les trois sites du programme pilote.</i></p>	<p><i>Existence de la fiche de collecte</i></p> <p><i>Trente personnes formées</i></p> <p><i>Existence de fiches de collecte mensuelles</i></p> <p><i>Dix-huit encarts statistiques publiés</i></p> <p><i>Trois programmes radio/télé réalisés</i></p>	<p>Document du système de suivi-évaluation</p> <p>Tableau de bord</p> <p>Rapports de formation</p> <p>Rapports d'activités</p> <p>journaux</p>	<p>Stabilité politique</p> <p>Disponibilité des ressources financière à temps</p> <p>Volonté politique des décideurs</p> <p>Disponibilité des acteurs</p> <p>Bonne gouvernance</p>

				<p><i>suivant les politiques, normes et procédures des services de santé ;</i></p> <p><i>Former le staff (médecins, sages femmes, infirmiers) en counseling des victimes de violences</i></p>	X	
	<p>Produit 2- Les capacités techniques et organisationnelles des acteurs pour la prise en charge psycho-sociale et juridiques des violences sont renforcées d'ici 2010</p> <p><u>Responsable :</u> <u>UNICEF</u></p>	<p>UNICEF : Protection des droits des enfants</p>	<p>Ministère de l'action sociale et de la solidarité nationale(DPPF) et les ONG/Associations œuvrant dans le domaine de la lutte contre les VEF.</p>	<p><i>*Elaborer un manuel de prise en charge psychosociale et juridiques des victimes des violences ;</i></p> <p><i>*Former les acteurs de lutte contre les VEF et sur les procédures juridiques pour leur résolution.</i></p> <p><i>*Mettre en place une ligne verte ;</i></p> <p><i>*Créer ou dynamiser les cadres de concertation pour les actions de lutte ;</i></p> <p><i>*Organiser des rencontres d'échanges et de concertation périodiques ;</i></p> <p><i>*Equiper en matériel technique 3 centres d'écoute par site qui accueillent et encadrent les victimes et leurs enfants ;</i></p> <p><i>*Recruter du personnel compétent pour assurer la gestion des centres d'écoute ;</i></p> <p><i>*Sensibiliser les acteurs du programme sur les instruments juridiques nationaux et internationaux sur les violences ;</i></p> <p><i>*Assister, conseiller, orienter et accompagner les femmes et</i></p>	<p>X</p>	<p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p>

				<p>filles victimes de violences dans le règlement du conflit ;</p> <p>*Assurer une assistance d'un conseil aux victimes de violences au cours des procédures judiciaires ;</p> <p>*Suivre les cas de violences qui ont été déférés à la police, à la gendarmerie ou à la justice.</p>	X	X
	<p>Produit 3- Les praticiens du droit sont sensibilisés aux questions des VEF et les cas qui leur sont déférés sont effectivement sanctionnés</p> <p><u>Responsable : PNUD</u></p>	<p>PNUD : Bonne gouvernance, le développement local, environnement,</p>	<p>Ministère de la justice et le Ministère de la promotion des droits humains et les ONG/Associations œuvrant dans le domaine de la lutte contre les VEF.</p>	<p>*Organiser des rencontres d'échange, de réflexion et de sensibilisation avec les acteurs judiciaires sur les types de violences et leurs conséquences sur les victimes, les familles et les communautés ;</p> <p>*Former les acteurs juridiques et judiciaires en technique de prise en charge des victimes des violences ;</p> <p>*Adapter les manuels de traitements juridiques et judiciaires des cas de VEF existants au contexte national;</p> <p>*Organiser une journée de réflexion sur certaines violences spécifiques et sur les mariages autres que civil</p>	X	X
	<p>Produit 4 : Les populations des sites du programme sont mobilisées pour la lutte contre les VEF</p> <p><u>Responsable :</u> UNICEF</p>	<p>UNICEF : Protection des droits des enfants</p>	<p>Ministère de l'action sociale et de la solidarité nationale/DPPF/DEP et les ONG/Associations œuvrant dans le</p>	<p>*Adapter les modules d'information et de formation sur les VEF et les droits des femmes existants au contexte national;</p> <p>*Former les membres des associations (hommes et femmes) sur les VEF et sur</p>	X	X
					X	X

			domaine de la lutte contre les VEF.	<p>leur prise en charge ;</p> <p><i>*Organiser de causeries éducatives en petits groupes sur les VEF (par les relais communautaires)</i></p> <p><i>*Organiser des campagnes de communication pour informer les communautés (hommes et femmes) et les familles sur les services disponibles ;</i></p> <p><i>*Réaliser des émissions/radio/ télé synchronisées sur les VEF.</i></p>		<p>X</p> <p>X</p> <p>X</p>
	<p>Produit 5: Les leaders communautaires, religieux, les autorités, les responsables de l'administration scolaires sont mobilisés pour la lutte contre les VEF <u>Responsable : PNUD et UNIFEM</u></p>	<p>PNUD : Bonne gouvernance, développement local, environnement,</p> <p>UNIFEM : promotion des droits de la femme</p>	<p>Ministère de la Promotion de la femme.</p> <p>Ministère de l'enseignement de base et de l'alphabétisation</p> <p>Ministère des enseignements secondaires, supérieurs et de la recherche scientifique et les ONG/Associations œuvrant dans le domaine de la lutte contre les VEF</p>	<p><i>*Plaider auprès du Ministre de la Justice pour l'obtention des réformes juridiques (relecture du code pénal, mise en place de l'assistance judiciaire) ;</i></p> <p><i>*Plaider auprès du MASSN, MPF, MPDH, Ministères chargés de l'Education ONG/Associations pour la synergie d'action</i></p> <p><i>*Impulser la création d'un réseau des leaders communautaires et les responsables d'administration scolaires pour la lutte contre les VEF ;</i></p> <p><i>*Former et sensibiliser les leaders communautaires dans chaque site sur les comportements de nature à prévenir certains types de violences ;</i></p> <p><i>*Plaider pour la mise en place de structures de prise en</i></p>	<p>X</p>	<p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p>

				<i>charge communautaire des VEF.</i>		
	Produit 6 : Disponibilité accrue des données et informations de qualité pour le suivi et l'évaluation des actions de lutte contre les VEF dans les sites du programme d'ici 2010 (UNFPA)	l'UNFPA Santé de la reproduction, Egalité des sexes, droits des femmes et des jeunes, Communication Plaidoyer, Population et développement.		<i>*Concevoir une fiche standard de collecte d'informations quantitatives et qualitatives sur les VEF ;</i> <i>*Former le personnel (hommes et femmes) des services juridiques et des services judiciaires à l'utilisation de la fiche standard ;</i> <i>*Mettre mensuellement à jour les informations collectées ;</i> <i>*Insérer des encarts des statistiques sur les VEF dans les principaux quotidiens et hebdomadaires du pays ;</i> <i>*Concevoir des programmes radio et télé donnant des informations sur l'état des VEF pour le niveau national et pour les trois sites du programme pilote.</i>	X	X
					X	X
						X
						X

6. Modalités de gestion et de coordination

6.1- Coordination et mise en œuvre du programme

La mise en œuvre du programme conjoint sera assurée par les acteurs étatiques, les ONG impliquées dans la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles et les Partenaires Techniques et financiers (PTF). Les acteurs étatiques comprennent principalement les départements ministériels impliqués dans la lutte contre les violences à l'égard des femmes et des filles.

Les acteurs de la société civile regroupent les associations et les ONG nationales et internationales qui mènent des actions dans le cadre de la lutte contre les VEF.

Les Partenaires Techniques et financiers (PTF) sont l'ensemble des agences du Système des Nations Unies, les partenaires bilatéraux et multilatéraux engagés pour accompagner techniquement et financièrement la mise en œuvre du programme.

Pour la mise en œuvre du programme, deux organes sont créés au niveau central et régional. Il s'agit d'un organe de coordination et d'un organe d'exécution.

6.2. Organe de Coordination (niveaux central, régional)

6.2.1- Au niveau central

La coordination du programme sera assurée par un Comité de coordination composé ainsi qu'il suit :

6.1.1. Composition du comité de coordination au niveau central

- Un ou une (1) représentant(e) du Ministère de la Promotion de la Femme ;
- Un ou une (1) représentant(e) du Ministère de la Promotion des droits Humains ;
- Un ou une (1) représentant(e) du Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale ;
- Un ou une (1) représentant(e) du Ministère de la Justice ;
- Un ou une (1) représentant(e) du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Un ou une (1) représentant(e) du Ministère de la Santé ;
- Un ou une (1) représentant(e) du Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation ;
- Un ou une (1) représentant(e) du Ministère des enseignements secondaires, supérieurs et de la recherche scientifique ;
- Un ou une (1) représentant(e) du Ministère de la Sécurité ;
- Un ou une (1) représentante du Ministère de la culture, du tourisme et de la Communication;
- Un ou une (1) représentante du Ministère de la jeunesse et de l'emploi
- Un (1) une représentant-e de l'Assemblée Nationale ;
- Un ou une (1) représentant(e) de la société civile : CBDF ;
- Un ou une (1) représentant(e) du Cadre de Concertation Genre ;
- Un ou une (1) représentant(e) de chaque agence du SNU, participant à la réalisation du programme : UNICEF, UNIFEM, OMS, PAM, PNUD, UNFPA, FAO, ONU/SIDA.

6.1.2. Missions du comité de coordination du niveau central :

- Suivre et guider la mise en œuvre du programme ;
- Mobiliser les ressources pour l'exécution du programme ;
- Approuver les Plans de travail et le budget annuel ;
- Valider le rapport annuel d'exécution des activités du programme ;
- Prendre toute décision entrant dans le cadre de l'exécution du programme ;
- Préparer les rencontres bilan du niveau national ;
- Définir, orienter et suivre les évaluations à mi-parcours et finale.

6.1.3. Fonctionnement du comité de coordination

- La coordination du comité est présidée par l'UNFPA (convoquer les réunions du comité et coordonner les activités) et la vice présidence par le Ministère de la promotion de la femme ;
- Il se réunit une fois par trimestre, et chaque fois que ceci est nécessaire sur convocation de l'UNFPA.

6.1.2- Au niveau décentralisé

Dans chaque région site du programme, il sera créé un comité régional de coordination, composé des représentants des structures administratives déconcentrées de la promotion de la femme, de l'action sociale et de la solidarité, de la sécurité et de la défense, de la justice, des enseignements, de l'économie et des finances, de la santé, de la communication et de la culture, et de la société civile.

Le comité régional de coordination élit en son sein un président, un vice président et deux rapporteurs. Il se réunit une fois par trimestre sur convocation de son président ou de sa présidente. Il joue le même rôle que celui du comité national au niveau de la région.

6.2. Organe d'exécution

La stratégie du « faire faire » qui consiste à confier la réalisation des activités aux structures associatives et aux structures étatiques est proposée pour ce programme conjoint.

Au niveau central, il est proposé que l'exécution des activités soit confiée à la société civile, notamment à des coalitions, qui ont l'avantage de regrouper plusieurs structures à la fois et par les départements ministériels impliqués dans la lutte contre les VEF. Concernant les coalitions, la coalition FIMBA pour le Genre et le Réseau National Genre des organisations de la société civile et la CBDF pourront être impliqués, au vue de leurs expériences sur le terrain. L'exécution sera également du ressort des structures de l'ETAT, et l'on retiendra à cet effet, le MPF, le MPDH, le MASSN, le Ministère de la justice, le Ministère de la sécurité et de la Défense, le Ministère de la Santé, le Ministère de l'économie et du budget. L'Assemblée Nationale sera également impliquée dans l'exécution des activités du programme à travers le Caucus « Genre ».

Au niveau des trois régions d'intervention, l'enquête et les investigations ont montré qu'un certain nombre d'associations rencontrées disposent de capacités avérées pour l'exécution du programme. Le choix des structures de mise en œuvre se fera sur la base de leurs expériences dans le domaine de la lutte contre les VEF et leurs capacités opérationnelles. L'étude de base servira de référence pour ce choix.

7. Modalité de gestion des fonds

Pour des questions d'efficacité, d'efficience et compte tenu du retard accusé dans la mise en œuvre de ce programme conjoint pilote, l'option choisie est la gestion parallèle qui se fera selon les modalités suivantes :

1. L'exécution budgétaire sera soumise aux règles et procédures de gestion de chaque agence du système des Nations Unies (SNU).
2. **Etablissement du budget** : conformément au tableau des responsabilités établi dans le Programme Conjoint, chaque agence du SNU participante, mobilise et gère les ressources nécessaires à la réalisation des activités selon ses règles et procédures qui lui sont propres.
3. **Comptabilité** : Au regard des ressources mobilisées, chaque agence du SNU financera les produits du Programme Conjoint qui lui sont attribués conformément à ses règles et procédure de gestion.
Chaque structure Nationale adresse directement sa requête de financement à l'agence du SNU responsables du produit.
4. **Coûts indirects** : Dans le cadre des autres ressources, chaque agence du SNU, participante recouvrera les coûts indirects conformément à ses règles et procédures de gestion, ainsi qu'aux termes de l'accord de financement signé avec le donateur.
5. **Intérêt sur les fonds** : Dans le cadre des autres ressources, chaque agence du SNU, participante recouvrera les coûts indirects conformément à ses règles et procédures de gestion, ainsi qu'aux termes de l'accord de financement signé avec le donateur
 - a. **Solde des fonds** : La liquidation de tout solde des fonds subsistant à la fin de l'exécution du programme conjoint sera effectuée conformément aux accords entre les agences du système des Nations Unies participantes et, d'autre part, les partenaires chargés de l'exécution, aussi bien que les donateurs s'il y a lieu.
 - b. **Audit** : Chaque agence du système des Nations Unies sera chargée de conduire l'audit de sa propre contribution au programme dans le cadre de ses règles et dispositions réglementaires en collaboration avec le Gouvernement.

8. Faisabilité, gestion des risques et pérennisation des résultats

La réussite du présent Programme Conjoint est conditionnée par le respect des engagements pris par chaque partie prenante.

Les risques pouvant entraver la réalisation des résultats, ainsi que les mesures pour en atténuer les effets sont présentés dans le tableau ci-dessous :

TABLEAU N°2 FAISABILITE ET GESTION DES RISQUES

N°	Faisabilité, gestion des risques et pérennisation des résultats	Les mesures pour atténuer les effets des risques
1.	L'instabilité politique.	Plaidoyer pour la bonne gouvernance.
2.	Le non respect des engagements des partenaires techniques et financiers (PTF) (non disponibilité des fonds).	Plaidoyer auprès des PTF pour le respect de leurs engagements.
3.	Les lenteurs administratives.	Allégement des procédures administratives.
4.	L'insuffisance dans la coordination à tous les niveaux.	Veiller à ce que les mécanismes de coordination fonctionnent bien.
5.	La non disponibilité et la faible capacité de certains acteurs.	Identifier les acteurs au regard de leurs expériences dans le domaine de la lutte contre les VEF et renforcer leurs capacités si cela est nécessaire.
6.	La non disponibilité des bénéficiaires (hommes et femmes).	Identifier les périodes favorables pour la mise en œuvre des activités et impliquer les hommes et les femmes lors de la programmation opérationnelle.
7.	La coïncidence avec les campagnes électorales de 2010.	Tenir compte des périodes des campagnes électorales dans la programmation des activités.

Les actions de pérennisation

Pour la durabilité du Projet il est prévu la poursuite des activités de prévention et de prise en charge intégrée des VEF par le Gouvernement et par les structures de la société civile, et ce après la fin de la phase pilote. La durabilité a de meilleures chances d'être réalisée si le Programme pilote met en avant l'approche participative. Celle-ci va permettre le renforcement des aptitudes et des compétences des acteurs étatiques et de la société civile ainsi que des bénéficiaires impliqués ou touchés par ce programme. Ceux-ci pourront continuer la prévention et de la prise en charge des victimes de VEF, après cette phase programme et procéder à un transfert de compétences vers les acteurs et les bénéficiaires de la lutte contre les VEF.

Par ailleurs, le Programme servira de catalyseur dans la prise de conscience du phénomène au sein des populations d'une manière générale, mais surtout des femmes à être plus aptes et plus promptes à dénoncer et à recourir aux structures compétentes. En somme, à travers les activités qui seront menées au cours de la mise en œuvre, le programme laisse penser à des actions plus communautaires qui vont se poursuivre dans le temps et ce au regard de la stratégie qui consistera à la formation de relais communautaires.

De façon spécifique, les résultats issus de la mise en œuvre du programme seront pérennisés à travers :

- Le Renforcement des capacités des acteurs et des bénéficiaires ;
- L'appropriation du programme par les parties prenantes (implication des acteurs dans le processus d'identification et d'hiérarchisation des problèmes, d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation du programme) ;
- L'implication des leaders au niveau national et régional
- L'élaboration des manuels de formation de prise en charge des victimes de VEF
- La formation des relais communautaires pour assurer le transfert des connaissances et des bonnes pratiques.

9. Responsabilité, Suivi/évaluation et établissement de rapports

Le suivi et l'évaluation du Programme se feront à travers les réunions, les visites terrain, les rapports d'activités et l'évaluation finale.

Le suivi

L'objectif du suivi du présent programme conjoint est de fournir régulièrement des informations aux différents acteurs, principalement aux structures gouvernementales, aux partenaires et aux structures de la société civile engagés dans le programme, de sorte à opérer, si cela s'avère nécessaire, des ajustements et/ou des orientations pour garantir l'atteinte des objectifs visés.

Les informations relatives au suivi des activités seront enregistrées mensuellement ou trimestriellement. Elles seront ensuite analysées en vue d'apprécier le niveau d'avancement de la mise en œuvre des activités retenues. Ce processus s'intégrera dans le système de coordination du programme qui sera mis en place. Toutefois, pour que le suivi soit efficace, tous les acteurs et les bénéficiaires doivent être impliqués. En somme, le suivi doit être conduit de manière participative. Pour un suivi régulier, il faudrait disposer des instruments de suivi (des fiches) pour l'enregistrement périodique des informations. Les instruments et le processus nécessaires au suivi du programme sont les suivants:

- réunions du comité de pilotage national ;
- réunions des comités régionaux de pilotage ;
- fiches des séances de sensibilisation ;
- fiches de suivi technique des activités de prévention et de prise en charge au sein des structures compétente (Action sociale, Police, Gendarmerie, Centres d'écoute, etc.) ;
- fiches pédagogiques des séances de formation au niveau national et au niveau régional comme mentionné dans les activités ;
- fiches de contrôle ;
- fiches des visites de supervision dans les trois Régions du projet ; cahiers d'activités ;
- rapports périodiques mensuels ou trimestriels.

10- L'évaluation

Le programme fera l'objet d'une évaluation à la fin de la deuxième année, afin de mesurer l'atteinte des objectifs, les leçons à tirer et la nécessité ou non de sa généralisation aux régions non couvertes.

L'évaluation interviendra deux ou trois mois avant la fin du projet et sera menée auprès des structures techniques, des différents acteurs et des bénéficiaires.

Les méthodes et les instruments de l'évaluation participative sont :

- Les réunions du comité de pilotage national ;
- Les réunions des comités régionaux de pilotage ;
- Les réunions de groupes ;
- Les dessins (dans les communautés analphabètes ou peu instruites) et les discussions ;
- Les études de cas communautaires ;
- Les entretiens semi-structurés ;
- Les registres des activités.

Tableau 2: Cadre de suivi du programme (CSP)

LOGIQUE D'INTERVENTION	IINDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	SOURCES DE VERIFICATION	Méthodes de collecte (avec calendrier indicative et fréquence)	Responsibilités	HYPORESES CRITIQUES
PRIORITE 3 DE L'UNDAF (Axe 4 du CSLP) : Promouvoir la Bonne Gouvernance					
EFFET UNDAF 4 : D'ici 2010 les 4 composantes de la Bonne Gouvernance (politique, administrative, économique et locale) sont renforcées dans le respect des droits humains.					
EFFET UNDAF 5 : D'ici 2010 la culture de la Paix au Burkina Faso est renforcée					
OBJECTIF DU PROGRAMME : Le programme conjoint pilote vise à « contribuer à la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles sous toutes leurs formes dans les régions du Plateau central, du Sahel et des Hauts Bassins d'ici 2010 ».					
OBJECTIFS SPECIFIQUES 1 Organisation et Renforcement des capacités des acteurs	D'ici 2010, les capacités de lutte de 80% des acteurs ciblés par le programme conjoint VEF sont améliorés				
OBJECTIFS SPECIFIQUES 2 Promotion des activités de plaidoyer pour la lutte contre les VEF en direction des décideurs (central et décentralisé)	D'ici 2010, au moins 5 décisions sont prises par des décideurs du niveau central et décentralisé dans le cadre de la lutte contre les VEF.				
OBJECTIFS SPECIFIQUES 3 : Sensibilisation des populations (H& F) sur les types de violences et leurs conséquences sur la stabilité des familles et du développement du pays.	Au moins 200 hommes et femmes (y compris les jeunes filles et les garçons) de chaque site du programme sont touché-e-s par les activités de sensibilisation				
OBJECTIFS SPECIFIQUES 4 Développement de la recherche et capitalisation des données sur les VEF.	D'ici 2010, un dispositif pour la promotion de la recherche (outils de collecte et d'analyse des résultats de la recherche, base des données sur les VEF etc.) sur les violences à l'égard des femmes est mis en place				

LOGIQUE D'INTERVENTION	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	SOURCES DE VERIFICATION	Méthodes de collecte (avec calendrier indicative et fréquence)	Responsabilités	HYPORESES CRITIQUES
<p>1.1- PRODUITS ATTENDUS de l'Objectif Spécifique 1</p> <p>1.1.1- Produit 1 : Les capacités techniques des acteurs pour la prise en charge médico-sanitaire des violences sont renforcées d'ici 2010</p>	<p><i>50% des structures sanitaires des trois sites du programme ayant reçu un kit de soins d'urgence pour la prise en charge médicale et sanitaire des femmes victimes de violence</i></p> <p><i>50% du staff formé au sein des structures sanitaires pour prendre en charge des femmes victimes de violences</i></p> <p><i>100% des cas de victimes soumis qui ont été pris en charge au plan médical</i></p>	<p>Rapports d'activités des formations sanitaires</p> <p>Rapports de missions suivi terrain</p> <p>Rapports de formation</p>	<p>Enquête</p> <p>Interview</p> <p>Revue documentaire (semestrielle)</p>	<p>MPF</p> <p>Ministère de la santé</p> <p>SNU</p>	<p>Stabilité politique</p> <p>Disponibilité des ressources financière à temps</p> <p>Volonté politique des décideurs</p> <p>Disponibilité des acteurs</p> <p>Stabilité du personnel</p> <p>Bonne gouvernance</p>
<p>1.1.2- Produit 2 : Les capacités techniques et organisationnelles des acteurs pour la prise en charge psycho-sociale et juridique des violences sont renforcées d'ici 2010</p>	<p>45 membres et responsables de structures spécialisées (ONG, Associations structures déconcentrées de l'Etat) des trois sites du programme formés pour une prise en charge psycho-sociale des femmes victimes de violence</p> <p><i>Existence d'un cadre de concertation (niveau central et des trois régions sites du programme) des acteurs de prise en charge psycho-sociale des femmes victimes de violences</i></p> <p><i>Six réunions de concertation tenues par niveau</i></p> <p><i>90% des femmes victimes prises en charge par les structures et qui ont obtenu satisfaction.</i></p>	<p>Rapports d'activités des acteurs institutionnels</p> <p>Rapports de supervision-suivi</p> <p>Rapports de formation</p>	<p>Enquête</p> <p>Interview</p> <p>Revue documentaire (semestrielle)</p>	<p>MPF</p> <p>MASSN</p> <p>SNU</p>	<p>Stabilité politique</p> <p>Disponibilité des ressources financière à temps</p> <p>Volonté politique des décideurs</p> <p>Disponibilité des acteurs</p> <p>Stabilité du personnel de santé</p> <p>Bonne gouvernance</p>
<p>1.1.3- Produit 3 : - Les praticiens du droit sont sensibilisés aux questions des VEF et les cas qui leur sont déférés sont effectivement sanctionnés.</p>	<p><i>Trois rencontres et d'échanges entre praticiens de droit autour de la question de VEF</i></p> <p><i>30 acteurs judiciaires touchés par la sensibilisation</i></p> <p><i>100% des cas de violences qui ont fait l'objet de poursuites judiciaires et dont les auteurs ont été sanctionnés</i></p>	<p>Rapports d'activités des services juridiques et judiciaires</p> <p>Rapports de supervision-suivi</p> <p>Rapports de formation</p>	<p>Enquête</p> <p>Interview</p> <p>Revue documentaire (semestrielle)</p>	<p>MPF</p> <p>Ministère de la Justice</p> <p>MASSN</p> <p>Ministère de la sécurité</p> <p>SNU</p>	<p>Stabilité politique</p> <p>Disponibilité des ressources financière à temps</p> <p>Volonté politique des décideurs</p> <p>Disponibilité des acteurs</p> <p>Stabilité du personnel de justice</p> <p>Bonne gouvernance</p>

LOGIQUE D'INTERVENTION	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	SOURCES DE VERIFICATION	Méthodes de collecte (avec calendrier indicative et fréquence)	RESPONSABILITES	HYPORESES CRITIQUES
<p>1.3- PRODUITS ATTENDUS de l'Objectif Spécifique 3 1.3.1 Produit 4 : Les populations (F & H) des sites du programme sont informées et sensibilisées sur les types de violences et leurs conséquences au niveau familial et au niveau national</p>	<p><i>1500 hommes et de femmes touchés par les causeries organisées par le relais communautaires</i></p> <p><i>Proportion d'hommes et de femmes capables de reconnaître les cinq types principaux de violences faites aux faites.</i></p>	<p>Rapports d'activités des acteurs institutionnels Rapports de supervision-suivi Rapports de formation</p>	<p>Enquête Interview Revue documentaire (semestrielle)</p>	<p>MPF MASSN SNU</p>	<p>Stabilité politique Disponibilité des ressources financière à temps Volonté politique des décideurs Disponibilité des populations (H&F) Engagement et participation des communautés Bonne gouvernance</p>
<p>1.2- PRODUIT ATTENDU de l'Objectif Spécifique 5 1.2.1 Produit 4 : Les leaders communautaires, religieux, les décideurs (central et décentralisé) sont mobilisés pour la lutte contre les VEF</p>	<p><i>30 leaders touchés par les activités de plaidoyer</i></p> <p><i>Trois activités de plaidoyer réalisé dans chaque site de programme</i> <i>Trois activités s'inscrivant dans le cadre de la lutte contre les VEF par site initiées par des leaders communautaires religieux et autorités</i></p>	<p>Rapports d'activités des acteurs institutionnels Rapports de supervision-suivi Rapports de formation</p>	<p>Enquête Interview Revue documentaire (semestrielle)</p>	<p>MPF MASSN SNU</p>	<p>Stabilité politique Disponibilité des ressources financière à temps Volonté politique des décideurs Disponibilité des acteurs Engagement des leaders Bonne gouvernance</p>
<p>1.4 PRODUIT ATTENDU de l'Objectif Spécifique 4 1.4.1 Produit 6 : Disponibilité accrue des données et informations de qualités pour le suivi et l'évaluation des actions de lutte contre les VEF dans les sites du programme d'ici 2010</p>	<p><i>Existence d'un système de suivi évaluation des actions de lutte contre les VEF ;</i> <i>Existence d'un tableau de bord sur les VEF dans les sites du programme.</i></p>	<p>Document du système de suivi-évaluation Tableau de bord Rapports de formation Rapports d'activités Journaux</p>	<p>Enquête Interview Revue documentaire (semestrielle)</p>	<p>MPF SNU</p>	<p>Stabilité politique Disponibilité des ressources financière à temps Volonté politique Disponibilité des acteurs Bonne gouvernance</p>
<p>ACTIVITES DU PRODUIT 1 Elaborer un guide de prise en charge médico-sanitaire des victimes de violences. Equiper les structures en matériel techniques et fongibles médicaux de qualité (MEG, Kits IST, PEP Kits, réactifs de laboratoire et de contraceptifs, préservatifs, préservatif masculins) ;</p>	<p>Existence du guide Liste du matériel médical technique et fongible Quinze séances de sensibilisation réalisée Nombre et catégories de staff sensibilisé Trois séances de formation en PEC réalisée Nombre et catégories de staff formé en PEC Trois séances de formation en counseling réalisée Nombre et catégories de staff formé en counseling</p>	<p>Rapports d'activités des formations sanitaires Rapports de missions suivi terrain Rapports de formation</p>	<p>Enquête Interview Revue documentaire (semestrielle)</p>	<p>MPF Ministère de la santé SNU</p>	<p>Stabilité politique Disponibilité des ressources financière à temps Volonté politique des décideurs Disponibilité des acteurs Stabilité du personnel Bonne gouvernance</p>

LOGIQUE D'INTERVENTION	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	SOURCES DE VERIFICATION	Méthodes de collecte (avec calendrier indicative et fréquence)	Responsibilités	HYPORESES CRITIQUES
<p><i>Sensibiliser le staff (médecin- infirmier et sage femme) sur les types de violences et leurs conséquences sur les victimes les familles et les communautés</i></p> <p><i>Former le staff (médecins, sages femmes, infirmiers) en technique de prise en charge des victimes des violences suivant les politiques, normes et procédures des services de santé ;</i></p> <p><i>Former le staff (médecins, sages femmes, infirmiers) en counseling des victimes de violences</i></p>		<p>Nombre de séances de sensibilisation réalisée</p> <p>Nombre et catégories de staff sensibilisé</p> <p>Nombre de séances de formation en PEC réalisée</p> <p>Nombre et catégories de staff formé en PEC</p> <p>Nombre de séances de formation en counseling réalisée</p> <p>Nombre et catégories de staff formé en counseling</p>			
<p>ACTIVITE DU PRODUIT 2</p> <p><i>Elaborer un manuel de prise en charge psychosociale et juridiques des victimes des violences ;</i></p> <p><i>Former les acteurs de lutte contre les VEF et sur les procédures juridiques pour leur résolution.</i></p> <p><i>Mettre en place une ligne verte ;</i></p> <p><i>Créer ou dynamiser les cadres de concertation pour les actions de lutte ;</i></p> <p><i>Organiser des rencontres d'échanges et de concertation périodiques ;</i></p>	<p><i>Manuel disponible</i></p> <p><i>30 acteurs formés</i></p> <p><i>Ligne verte fonctionnelle</i></p> <p><i>Trois Cadres de concertation fonctionnels</i></p> <p><i>Six rencontres d'échange tenues</i></p> <p><i>Equipement disponible</i></p> <p><i>Gestion des centres d'écoute assurée</i></p>	<p>Rapports d'activités des acteurs institutionnels</p> <p>Rapports de supervision-suivi</p> <p>Rapports de formation</p>	<p>Enquête</p> <p>Interview</p> <p>Revue documentaire (semestrielle)</p>	<p>MPF</p> <p>MASSN</p> <p>SNU</p>	<p>Stabilité politique</p> <p>Disponibilité des ressources financière à temps</p> <p>Volonté politique des décideurs</p> <p>Disponibilité des acteurs</p> <p>Stabilité du personnel de santé</p> <p>Bonne gouvernance</p>

	<p><i>Trente e d'acteurs sensibilisés</i></p> <p><i>85% de femmes et filles assistées, conseillées, orientées et accompagnées</i></p> <p><i>Nombre de femmes conseillées au cours des procédures judiciaires</i></p> <p><i>Nombre de cas de violences enregistré par les structures</i></p> <p><i>Disponibilité des appareils dans le centre</i></p> <p><i>Nombre d'agents de forces de sécurité formés</i></p>				
--	---	--	--	--	--

LOGIQUE D'INTERVENTION	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	SOURCES DE VERIFICATION	Méthodes de collecte (avec calendrier indicative et fréquence)	Responsibilités	HYPORESES CRITIQUES
<p><i>Equiper en matériel technique 3 centres d'écoute par site qui accueillent et encadrent les victimes et leurs enfants ;</i></p> <p><i>Recruter du personnel compétent pour assurer la gestion des centres d'écoute ;</i></p> <p><i>Sensibiliser les acteurs du programme sur les instruments juridiques nationaux et internationaux sur les violences ;</i></p> <p><i>Assister, conseiller, orienter et accompagner les femmes et filles victimes de violences dans le règlement du conflit ;</i></p> <p><i>Assurer une assistance d'un conseil aux victimes de violences au cours des procédures judiciaires ;</i> Suivre les cas de violences qui ont été déferés à la police, à la gendarmerie ou à la justice.</p> <p>Equiper le centre d'écoute et de veille d'appareils (téléphonique combiné d'ordinateur) pour l'identification et localisation des appels de secours d'urgence</p> <p>Former les agents des forces de sécurité pour une meilleure utilisation des appareils d'identification et de localisation des appels de secours d'urgence</p>	<p><i>Nombre d'acteurs sensibilisés</i></p> <p><i>Nombre de femmes et filles assistées, conseillées, orientées et accompagnées</i></p> <p><i>Nombre de conseillées au cours des procédures judiciaires</i></p> <p><i>Nombre de cas de violences enregistré par les structures</i></p> <p><i>Disponibilité des appareils dans le centre</i></p> <p><i>Nombre d'agents de forces de sécurité formés</i></p>				
<p>ACTIVITE DU PRODUIT 3</p> <p>Organiser des rencontres d'échange, de réflexion et de sensibilisation avec les acteurs judiciaires sur les types de violences et leurs conséquences sur les victimes, les familles et les communautés ;</p> <p>Former les acteurs juridiques et judiciaires en technique de prise en charge des victimes des violences ;</p> <p>Adapter les manuels de traitements juridiques et judiciaires des cas de VEF existants au contexte national; Organiser une journée de réflexion sur certaines violences spécifiques et sur les mariages autres que civil</p>	<p><i>Trois rencontres organisées</i></p> <p><i>Trois formations réalisées</i> <i>Trente acteurs formés</i></p> <p><i>Existence de manuels adaptés</i></p> <p><i>Existence du rapport de la journée</i></p>	<p>Rapports d'activités des services juridiques et judiciaires</p> <p>Rapports de supervision-suivi</p> <p>Rapports de formation</p>	<p>Enquête</p> <p>Interview</p> <p>Revue documentaire (semestrielle)</p>	<p>MPF</p> <p>Ministère de la Justice</p> <p>MASSN</p> <p>Ministère de la sécurité</p> <p>SNU</p>	<p>Stabilité politique</p> <p>Disponibilité des ressources financière à temps</p> <p>Volonté politique des décideurs</p> <p>Disponibilité des acteurs</p> <p>Stabilité du personnel de justice</p> <p>Bonne gouvernance</p>

LOGIQUE D'INTERVENTION	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	SOURCES DE VERIFICATION	Méthodes de collecte (avec calendrier indicative et fréquence)	Responsabilités	HYPOTHESES CRITIQUES
<p>ACTIVITES DU PRODUIT 4</p> <p>Plaider auprès du Ministre de la Justice pour l'obtention des réformes juridiques (relecture du code pénal, mise en place de l'assistance judiciaire) ;</p> <p>Plaider auprès du MASSN, MPF, MPDH, Ministères chargés de l'Éducation ONG/Associations pour la synergie d'action</p> <p>Impulser la création d'un réseau des leaders communautaires et les responsables d'administration scolaires pour la lutte contre les VEF ;</p> <p>Former et sensibiliser les leaders communautaires dans chaque site sur les comportements de nature à prévenir certains types de violences ;</p> <p>Plaider pour la mise en place de structures de prise en charge communautaire des VEF.</p>	<p><i>Six activités de plaidoyer réalisées</i></p> <p><i>nombre d'initiatives prises en commun</i></p> <p><i>Six séances de sensibilisation en direction des leaders communautaires et des responsables d'administration scolaires</i></p> <p><i>Dix leaders communautaires sensibilisés dans chaque site</i></p> <p><i>Six activités de plaidoyer réalisées</i></p>	<p>Rapports d'activités des acteurs institutionnels</p> <p>Rapports de supervision -suivi</p> <p>Rapports de formation</p>	<p>Enquête</p> <p>Interview</p> <p>Revue documentaire (semestrielle)</p>	<p>MPF</p> <p>MASSN</p> <p>SNU</p>	<p>Stabilité politique</p> <p>Disponibilité des ressources financière à temps</p> <p>Volonté politique des décideurs</p> <p>Disponibilité des acteurs</p> <p>Engagement des leaders</p> <p>Bonne gouvernance</p>
<p>ACTIVITES DU PRODUIT 5</p> <p>Adapter les modules d'information et de formation sur les VEF et les droits des femmes existants au contexte national;</p> <p>Former les membres des associations (hommes et femmes) sur les VEF et sur leur prise en charge ;</p> <p>Organiser de causeries éducatives en petits groupes sur les VEF (par les relais communautaires)</p> <p>Organiser des campagnes de communication pour informer les communautés (hommes et femmes) et les familles sur les services disponibles ;</p> <p>Réaliser des émissions/radio/ télé synchronisées sur les VEF.</p>	<p><i>Existence de manuels adaptés</i></p> <p><i>Trente personnes formées</i></p> <p><i>Quinze causeries réalisées</i></p> <p><i>Trois campagnes organisées</i></p> <p><i>Six émissions radio/télé réalisées</i></p>	<p>Rapports d'activités des acteurs institutionnels</p> <p>Rapports de supervision-suivi</p> <p>Rapports de formation</p>	<p>Revue documentaire (semestrielle)</p>	<p>MPF</p> <p>MASSN</p> <p>SNU</p>	<p>Stabilité politique</p> <p>Disponibilité des ressources financière à temps</p> <p>Volonté politique des décideurs</p> <p>Disponibilité des populations (H&F)</p> <p>Engagement et participation des communautés</p> <p>Bonne gouvernance</p>

LOGIQUE D'INTERVENTION	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	SOURCES DE VERIFICATION	Méthodes de collecte (avec calendrier indicative et fréquence)	Responsibilités	HYPORESES CRITIQUES
<p>ACTIVITES DU PRODUIT 6</p> <p>Concevoir une fiche standard de collecte d'informations quantitatives et qualitatives sur les VEF ;</p> <p>Former le personnel (hommes et femmes) des services juridiques et des services judiciaires à l'utilisation de la fiche standard ;</p> <p>Mettre mensuellement à jour les informations collectées ;</p> <p>Insérer des encarts statistiques sur les VEF dans les principaux quotidiens et hebdomadaires du pays ;</p> <p>Concevoir des programmes radio et télé donnant des informations sur l'état des VEF pour le niveau national et pour les trois sites du programme pilote.</p>	<p><i>Existence de la fiche de collecte</i></p> <p><i>Trente personnes formées</i></p> <p><i>Existence de fiches de collecte mensuelles</i></p> <p><i>Dix-huit encarts statistiques publiés</i></p> <p><i>Trois programmes radio/télé réalisés</i></p>	<p>Document du système de suivi-évaluation</p> <p>Tableau de bord</p> <p>Rapports de formation</p> <p>Rapports d'activités</p> <p>journaux</p>	<p>Enquête</p> <p>Interview</p> <p>Revue documentaire (semestrielle)</p>	<p>MPF</p> <p>SNU</p>	<p>Stabilité politique</p> <p>Disponibilité des ressources financière à temps</p> <p>Volonté politique des décideurs</p> <p>Disponibilité des acteurs</p> <p>Bonne gouvernance</p>

10. EVALUATION EX-ante ET QUESTIONS MULTISECTORIELLES DES VIOLENCES A L'EGARD DES FEMMES

Le Burkina Faso a ratifié plusieurs textes au niveau national, régional et international qui consacrent l'égalité entre les sexes et protègent également les droits de la femme (Constitution, CEDEF, Protocole à la charte africaine des droits de l'homme relatifs aux droits des femmes). En dehors de ces textes, de nombreuses organisations de la société civile apportent leur contribution à la protection et à la promotion des droits des femmes en général et la lutte contre les violences qui leur sont faites en particulier.

La réalisation de l'étude de base sur les VEF au Burkina Faso, a confirmé l'existence et l'ampleur des violences à l'égard des femmes au Burkina Faso.

Malgré l'existence des textes et le dynamisme de la société civile aux côtés de l'Etat dans la lutte contre les violences à l'égard des femmes, quelques faiblesses sont constatées. Il s'agit entre autres du manque de coordination et de la faiblesse de la prise en charge des personnes victimes de violences en terme de sanctions des auteurs, indemnisation des victimes, la prise en charge psycho-sociales etc.

Ces violences constituent, à n'en pas douté, une violation des droits humains de la femme, qui peuvent affecter la paix sociale voire le développement humain durable.

C'est pourquoi le programme conjoint pilote s'attellera au renforcement des capacités des acteurs, et à l'harmonisation des stratégies d'intervention. Il contribuera par ailleurs à la réduction des violences à l'égard des femmes en qui prennent de plus en plus de l'ampleur en ciblant principalement trois régions en fonctions des formes de violences prédominantes.

Il s'agit de:

- La région du sahel où il existe une forte prévalence des cas de mariages précoces et forcés ;
- la région du centre avec une forte proportion de violences morales (manque de liberté, abandon de charges familiales aux femmes, pratiques traditionnelles néfastes (excision, sorcellerie, lévirat etc.)
- La région des haut-bassins où il existe une forte proportion des violences sexuels (viols, agressions sexuelles, etc.)

Ce programme conjoint abordera ces préoccupations par une synergie d'action entre les agences du système des nations unies, les départements ministériels concernés par la question, et les Organisations de la Société Civile.

Les agences du SNU accompagneront le programme à travers un appui technique et financier et l'exécution sera assurée par la partie nationale (départements ministériels, et les OSC).

11. CONTEXTE JURIDIQUE OU BASE DES RELATIONS

L'établissement et le renforcement de partenariats entre les Agences du SNU, le Gouvernement, les autres partenaires au développement (bilatéraux et multilatéraux), la société civile, et le secteur privé sont des facteurs déterminants pour l'atteinte des résultats escomptés.

Pour ce faire, le programme conjoint de lutte contre les violences à l'égard des femmes sera exécuté sur la base des accords de coopération établis entre les différentes agences du Système des Nations Unies et le Gouvernement burkinabé.

Annexe A

PLAN DE TRAVAIL POUR LE PROGRAMME CONJOINT DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES A L'EGARD DES FEMMES AU BURKINA FASO

PERIODE: Septembre à décembre 2010

Produits et cibles annuelles	Activités	CALENDRIER					Organisme des Nations Unies	PARTIE RESPON-SABLE	BUDGET PREVU			
		AN1	AN2						Source des fonds	Descriptif de budget	Montants	
			T4	T1	T2	T3						T4
Produit 1 du programme conjoint: Les capacités techniques des acteurs pour la prise en charge médico-sanitaire des violences sont renforcées d'ici 2010 Cibles annuelles du produit 1 Cible 2009 : 30% du staff ciblé a bénéficié des séances de sensibilisation organisées dans le cadre du programme conjoint Cible 2010 : Guide de prise en charge médico-sanitaire des victimes de violences élaboré 75% du staff (médecins, sages femmes, infirmiers) ciblé par le programme sont formés en technique de prise en charge des victimes des violences suivant les politiques, normes et procédures des services de santé	<i>Elaborer un guide de prise en charge médico-sanitaire des victimes de violences.</i>	X	X				OMS	DSF	Siège et OMS		3 000 000	
	<i>Equiper les structures en matériel techniques et fongibles médicaux de qualité (MEG, Kits IST, PEP Kits, réactifs de laboratoire et de contraceptifs, préservatifs, préservatif masculins)</i>		X	X				DSF				12 000 000
	<i>Sensibiliser le staff (médecin-infirmier et sage femme) sur les types de violences et leurs conséquences sur les victimes les familles et les communautés</i>	X	X	X	X			DSF				6 000 000
	<i>Former le staff (médecins, sages femmes, infirmiers) en technique de prise en charge des victimes des violences suivant les politiques, normes et procédures des services de santé ;</i>		X	X				DSF				6000000
	<i>Former le staff (médecins, sages femmes, infirmiers) en counseling des victimes de violences</i>	X	X	X				DSF			3000000	
TOTAL 1											30 000 000	

<p>Produit 2- Les capacités techniques et organisationnelles des acteurs pour la prise en charge psycho-sociale et juridiques des violences sont renforcées d'ici 2010 <u>Responsable : UNICEF</u></p> <p>Cible 2009 : Le centre d'alerte de veille est équipé de matériel performant (téléphones combinés d'ordinateurs pour l'identification et la localisation des appels de secours et d'urgences)</p> <p>25 agents des forces de sécurité sont formés à l'utilisation de l'équipement installés (téléphones combinés d'ordinateurs pour l'identification et la localisation des appels de secours et d'urgences)</p> <p>Cible 2010 : 4 rencontres d'échanges de concertation sont tenues ;</p> <p>80% des cas de violences déferés à la police, à la gendarmerie ou à la justice sont suivis</p>	Elaborer un manuel de prise en charge psychosociale et juridiques des victimes des violences ;	X	X	X			UNICEF	MASSN			3000000
	Former les acteurs de lutte contre les VEF et sur les procédures juridiques pour leur résolution	X	X	X			UNICEF	MPDH			3000000
	Mettre en place une ligne verte	X					UNICEF	MSECU			2000000
	Organiser des rencontres d'échanges et de concertation périodiques ;	X	X	X			UNICEF	MPF			3000000
	Equiper en matériel technique 3 centres d'écoute par site qui accueillent et encadrent les victimes et leurs enfants ;	X	X	X			UNICEF	MASSN			3000000
	Prendre en charge des spécialistes pour l'appui des centres		x	X	x	x	UNICEF	MASSN			2000000
	Sensibiliser les acteurs du programme sur les instruments juridiques nationaux et internationaux sur les violences	x	x	X	x	x	UNICEF	MPDH			3000000
	Assister, conseiller, orienter et accompagner les femmes et filles victimes de violences dans le règlement du conflit ;		x	X	x	x	UNICEF	MPF			3000000
	Assurer une assistance d'un conseil aux victimes de violences au cours des procédures judiciaires ;		x	X	x	x	UNICEF	MASSN			6000000
	Suivre les cas de violences qui ont été déferés à la police, à la gendarmerie ou à la justice						UNICEF	MJ			2000000
Equiper le centre d'alerte de veille par l'installation d'équipements performants (téléphones combinés d'ordinateurs pour l'identification et la localisation des appels de secours et d'urgences)	X	X				UNICEF	MSECU			9000000	

	<i>Former des agents des forces de sécurité pour une utilisation efficace de l'équipement (téléphones combinés d'ordinateurs par l'identification et la localisation des appels de secours et d'urgences)</i>		X	X				UNICEF	MSECU				3000000
TOTAL PRODUIT 2												42 000 000	
Produit 3 : - Les praticiens du droit sont sensibilisés aux questions des VEF et les cas qui leur sont déferés sont effectivement sanctionnés. Cible 2009 :	<i>Organiser des rencontres d'échanges, de réflexion et de sensibilisation avec les acteurs judiciaires sur les types de violences et leurs conséquences sur les victimes, les familles et les communautés ;</i>	X	X	X	x			MPDH	PNUD				6000000
<i>Une(1) journée de réflexion et d'échanges et de sensibilisation des acteurs judiciaires sur les conséquences des VEF est tenue ;</i>	<i>Former les acteurs juridiques et judiciaires en technique de prise en charge des victimes des violences ;</i>	X	X	X				MASSN/MJ					5000000
Cible 2010 :	<i>Adapter les manuels de traitements juridiques et judiciaires des cas de VEF existants au contexte national;</i>	x	x					MJ					2000000
<i>Trente (30) acteurs juridiques et judiciaires sont outillés pour la prise en charge victimes des violences ;</i>	<i>Organiser une journée de réflexion sur certaines violences spécifiques et sur les mariages autres que civil.</i>			X				MPF					3000000
<i>Les manuels de traitements juridiques et judiciaires des cas de VEF existants prennent en compte les préoccupations nationales en la matière.</i>													
TOTAL PRODUIT 3												16 000 000	

<p>PRODUIT 4 Les populations (F & H) des sites du programme sont informées et sensibilisées sur les types de violences et leurs conséquences au niveau familial et au niveau national</p> <p>Cible 2009 : <i>Une (1) campagne de communication pour informer les communautés (hommes et femmes) et les familles sur les services disponibles de prise en charge des VEF est organisée.</i></p> <p>Cible 2010 : <i>Les modules d'informations et de formation sur les VEF et les droits des femmes existants au contexte national prennent en compte les préoccupations nationales en la matière.</i></p>	<p><i>Adapter les modules d'information et de formation sur les VEF et les droits des femmes existants au contexte national;</i></p>	X	X	X			MPF/MPDH	UNICEF		3000000
<p>Vingt cinq (25) membres d'Associations (hommes et femmes) et Vingt cinq (25) membres de comités locaux de sécurité sont formés sur les VEF et sur leur prise en charge</p>	<p><i>Former les membres des associations (hommes et femmes) et les comités locaux de sécurité sur les VEF et sur leur prise en charge</i></p>		X	X			MASSN/MSEU			8000000
	<p><i>Organiser de causeries éducatives en petits groupes sur les VEF (par les relais communautaires)</i></p>		X	X	X		MASSN			3000000

<p>Deux (2) campagnes de communication par région site du programme pour informer les communautés (hommes et femmes) et les familles sur les services disponibles de prise en charge des VEF sont organisées.</p> <p>Deux (2) émissions radio/Télé synchronisées sur les VEF sont réalisées</p>	<p>Organiser des campagnes de communication pour informer les communautés (hommes et femmes) et les familles sur les services disponibles</p>		X	X	X		MASSN				4500000
	<p>Réaliser des émissions/radio/ télé synchronisées sur les VEF.</p>		X	X	X		MASSN				3000000
TOTAL PRODUIT 4											21 500.000
<p>Produit 5: Les leaders communautaires, religieux, les décideurs (central et décentralisé) sont mobilisés pour la lutte contre les VEF</p> <p>Cible 2009 : Deux activités de plaidoyer à l'endroit des décideurs en faveur de l'abandon des VEF sont organisées 2</p> <p>Cible 2010 : Un cadre des leaders communautaires et les responsables d'administration scolaires pour la lute contre les VEF est créé.</p>	<p>Plaider auprès du Ministre de la Justice pour l'obtention des réformes juridiques (relecture du code pénal, mise en place de l'assistance judiciaire)</p>		X	X	X		UNCT	PNUD/UNIFEM			1000 000
	<p>Plaider auprès du MASSN, MPF, MPDH, Ministères chargés de l'Education, de la sécurité, les ONG/Associations pour la synergie d'actions</p>		X	X	X		UNCT				3 000 000
	<p>Impulser la création d'un réseau des leaders communautaires et les responsables d'administration scolaires pour la lutte contre les VEF</p>	x	x	X	x		MPF				3 000 000
	<p>Former et sensibiliser les leaders communautaires dans chaque site sur les comportements de nature à prévenir certains types de violences</p>		X	X			MPF				6 000 000

<i>Au moins une structure de prise en charge communautaire des VEF dans chaque région site du programme est créée</i>	<i>Plaider pour la mise en place de structures de prise en charge communautaire des VEF.</i>		X	X				MASSN				2000000
TOTAL PRODUIT 5											15 000 000	
PRODUIT 6 Disponibilité accrue des données et informations de qualités pour le suivi et l'évaluation des actions de lutte contre les VEF dans les sites du programme d'ici 2010 Cible 2009 : <i>Une fiche standard de collecte d'informations quantitatives et qualitatives sur les VEF est conçue;</i> Cible 2010 : <i>Des programmes radio et télé donnant des informations sur l'état des VEF aux niveaux national et dans les trois sites du programme pilote sont réalisés ;</i> <i>Trente (30 agents (hommes et femmes) des services juridiques et des services judiciaires et des forces de sécurité sont formé-e-s à l'utilisation de la fiche standard ;</i>	<i>Concevoir une fiche standard de collecte d'informations quantitatives et qualitatives sur les VEF et collecter des données complémentaires de base dans les trois (3) régions sites ;</i>	X	X	X				MEF	UNFPA			2000000
	<i>Former le personnel (hommes et femmes) des services juridiques et des services judiciaires et des forces de sécurité à l'utilisation de la fiche standard ;</i>	X	X	X				MEF				6000000
	<i>Mettre mensuellement à jour les informations collectées ;</i>			X	X	X		MEF				1000000
	<i>Insérer des encarts des statistiques sur les VEF dans les principaux quotidiens et hebdomadaires du pays ;</i>				X	X		MEF				2000000
	<i>Concevoir des programmes radio et télé donnant des informations sur l'état des VEF pour le niveau national et pour les trois sites du programme pilote.</i>		x	X	x	x		MCTC				5000000
TOTAL PRODUIT 6											16 000 000	
TOTAL ACTIVITES											140 500 000	

Coordination/Supervision du programme	Lancement du programme	X					MPF					4000.000
	Rencontre de plaidoyer avec la Première Dame		X				MPF					500.000
	Organiser quatre rencontres de suivi de pilotage		X	X	X	X	MPF					4000.000
	Supervision semestrielle (3 sorties)		X		X		MPF					4000.000
	Fournitures de bureau		X	X	X	X	MPF					2000.000
TOTAL COORDINATION											14 500 000	
TOTAL GENERAL : T1+T2+T3+T4+T5+T6+COORDINATION											155 000 000	

Annexe B : CANEVAS DE REDACTION DU DOCUMENT DE PROGRAMME CONJOINT

Page de couverture

Effets UNDAF : _____ Pays: _____

Effets attendus du programme conjoint (si différents):

<p>Titre du prog/projet: _____</p> <p>Durée du programme/projet (dates début/fin): _____</p> <p>Options de gestion des fonds: _____ (parallèle, groupée, canalisée, mixte)</p> <p>Agent de gestion ou d'administration: _____ (le cas échéant)</p>	<p>Budget estimatif total du prog/projet : _____</p> <p>Dont:</p> <p>1. Ressources prévues:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gouvernement _____ • Ressources ordinaires/autres ressources _____ • ONG ou source privée _____ • Organisme des NU _____ • Organisme des NU _____ • Donateur ... _____ • Donateur ... _____ <p>2. Budget non financé: _____</p>
--	---

Noms et signatures des partenaires nationaux⁷ et organismes des Nations Unies participants

Prévoir suffisamment d'espace pour la signature, le nom du responsable (personne), son titre (chef) ainsi que le nom et le cachet de tous les organismes des Nations Unies participants et des partenaires de mise en oeuvre, et la date de signature. Tous les partenaires engagés dans l'exécution du programme/projet conjoint seront tenus de signer le descriptif de programme conjoint.

Organismes des Nations Unies	Partenaires nationaux⁸ (y compris les partenaires locaux)
Remplacer par: <i>Nom du représentant</i> <i>Signature</i> <i>Nom de l'organisme</i> <i>Date et cachet</i>	<i>Remplacer par:</i> <i>Nom du responsable</i> <i>Signature</i> <i>Nom de l'institution</i> <i>Date et cachet</i>
Remplacer par: <i>Nom du représentant</i> <i>Signature</i> <i>Nom de l'organisme</i> <i>Date et cachet</i>	<i>Remplacer par:</i> <i>Nom du responsable</i> <i>Signature</i> <i>Nom de l'institution</i> <i>Date et cachet</i>
Remplacer par: <i>Nom du représentant</i> <i>Signature</i> <i>Nom de l'organisme</i>	<i>Remplacer par:</i> <i>Nom du responsable</i> <i>Signature</i> <i>Nom de l'institution</i>

⁷ Partenaires gouvernementaux, ONG et société civile, secteur privé ou autres partenaires

⁸ Pour le PNUD, les signataires nationaux doivent comprendre l'organisme national de coordination et l'organisme national de coopération appropriés.

Grandes lignes du descriptif de programme conjoint

Le présent document de programme conjoint permet aux organismes des Nations Unies (y compris les Agences spécialisées et les Agences non résidentes)⁹ et les partenaires de mise en œuvre d'établir des programmes et projets harmonisés axés sur les résultats avec une documentation réduite:

1. Page de couverture - **une page**
2. Résumé – **une page**
3. Analyse de la situation – **une à deux pages**
4. Stratégies, dont les enseignements tirés, et le document de programme conjoint proposé – **deux pages**
5. Matrice des résultats – **une à deux pages**
6. Modalités de gestion et de coordination – **deux pages**
7. Modalités de gestion des fonds – **une page**
8. Faisabilité, gestion des risques et pérennisation des résultats – **une page**
9. Responsabilité, suivi-évaluation et établissement de rapports – **deux pages**
10. Evaluations ex-ante et questions multisectorielles – **une page**
11. Contexte juridique ou base des relations – **une page**
12. Annexe A – **une à deux pages**

On trouvera ci-après une brève description de ces éléments.

1. Page de couverture (une page)

La page de couverture contient les effets attendus du programme conjoint et les Effets UNDAF PNUAD (ou autres cadres pertinents), le budget et un récapitulatif du financement et les signatures des partenaires nationaux (locaux) de mise en œuvre, les institutions de coordination et les organismes des Nations Unies participants.

2. Résumé (une page)

Le résumé comprend un récapitulatif de toutes les sections et met l'accent sur l'importance et la pertinence du programme conjoint, sa contribution aux priorités nationales et aux engagements internationaux, les résultats escomptés, les donateurs et les partenaires de mise en œuvre.

3. Analyse de la situation (une à deux pages)

Cette partie contient une brève analyse de causalité, dont les éléments peuvent être obtenus à partir du bilan commun de pays, du cadre national ou du plan d'action humanitaire consolidé. Elle présente les défis en matière de développement ou de droits de l'homme, des données précises courantes sur ces défis, les principaux facteurs, et les interventions qui sont nécessaires et suffisants pour la réalisation des résultats prévus. A cela s'ajoutera l'analyse faisant référence aux rapports de recherche récents ou aux rapports et recommandations des organes et comités de supervision des conventions internationales et régionales.

⁹ Chaque organisme participant signataire du document de programme conjoint sera partie du cadre existant (UNDAF, Plan d'action humanitaire commun, cadre de transition, etc) sur lequel porte le programme/projet. L'organisme travaillera en vertu de l'accord de base qu'il a signé avec le gouvernement.

4. Stratégies, y compris les enseignements tirés et le programme conjoint proposé (deux pages)

Cette partie comporte les sections suivantes:

Aperçu général/contexte: Cette section décrit comment le programme conjoint contribuera, à travers l'UNDAF et à d'autres cadres applicables, à la réalisation des priorités nationales et des engagements internationaux, notamment les OMD et les obligations humanitaires, entre autres. Elle expose le contexte économique, social, politique, environnemental et institutionnel du programme conjoint. Elle précise les organismes compétents des Nations Unies, les institutions gouvernementales et non gouvernementales qui contribuent aux effets attendus du programme conjoint.

Enseignements tirés: Cette section fait un résumé des enseignements tirés des expériences passées, des possibilités et des risques qui pourraient favoriser ou entraver les résultats escomptés, et les mesures proposées pour en réduire les effets. Elle indique comment les résultats seront pérennisés, notamment les efforts visant à développer les capacités nationales appropriées chez les prestataires de services et les détenteurs de droits et la contribution du gouvernement et des collectivités. Lien avec les évaluations entreprises dans le cadre de l'approche harmonisée pour le transfert d'espèces, le cas échéant. Les enseignements convenus sont particulièrement importants en cas de changements substantiels par rapport aux précédents programmes ou stratégies. Cette section devrait aussi indiquer dans quelle mesure les recommandations et observations des organes créés en vertu des instruments relatifs aux droits de l'homme à l'intention de l'Etat partie concerné ont été prises en considération et utilisés dans l'élaboration du programme conjoint.

Le programme conjoint: Cette section présente les stratégies adoptées pour obtenir les effets convenus, compte tenu des enseignements tirés. Elle indique comment ces stratégies donnent une réponse aux causes principales des défis identifiés, et les partenaires engagés dans chaque phase. Elle donne des détails concernant la manière dont le projet devrait se dérouler, ses diverses phases. Elle décrit brièvement la division du travail entre les partenaires, leurs capacités institutionnelles et leur savoir-faire, et la valeur ajoutée de chacune des effets attendus du programme conjoint.

5. Matrices des résultats (une à deux pages)

Cette section décrit brièvement la matrice des résultats.

Résumé de la matrice des résultats: Le cadre logique comporte une chaîne hiérarchique des effets UNDAF (ou de tout effet important d'autres cadres sur lesquels se fonde le programme conjoint), les effets attendus du programme conjoint (s'ils sont différents de ceux de l'UNDAF) et les produits, indicateurs, références et cibles du programme conjoint, les outils de vérification, les ressources, les risques et les hypothèses. Par souci de cohérence s'agissant de la contribution des Nations Unies au développement national, les résultats du programme conjoint devraient directement contribuer aux effets UNDAF. Tout effet attendu du programme conjoint qui n'est pas conforme à l'UNDAF (ou à tout autre cadre dont relève le programme conjoint) ou qui n'y contribue pas devrait être dûment justifiée.

Plan de travail et budget: Les plans de travail sont présentés comme indiqué à l'annexe A. Ils précisent les activités à entreprendre et les partenaires de mise en œuvre responsables, les calendriers et les contributions prévues des organismes participants des Nations Unies. La base des transferts de ressources à tout partenaire de mise en œuvre devrait être précisée dans le plan de travail convenu entre les partenaires de mise en œuvre et les organismes des Nations Unies participants. En signant le programme conjoint, chaque organisme des Nations Unies engage son entière responsabilité à en exécuter les composantes et à obtenir les résultats définis

avec chacun, comme il ressort du tableau 1 et des plans de travail annuels. Les arrangements supplémentaires de gestion que les organismes participants pourraient conclure pour gérer leurs composantes respectives sous leur responsabilité peuvent être énoncés dans des annexes, le cas échéant.

Dans cette section, sont présentés tous les partenaires de mise en œuvre qui participeront au programme conjoint et les efforts faits pour:

- Eviter le double emploi des ressources;
- Faire en sorte que les conditions nécessaires de base pour atteindre un résultat donné soient abordées;
- Etablir de manière réaliste tous les risques et les hypothèses; et
- Eviter d'utiliser trop d'indicateurs de niveau inférieur. Le cadre de résultats devrait contenir des indicateurs au niveau des effets et les plans de travail annuels des indicateurs de méthodes et de produits.

Il faudrait s'attacher à désagréger les indicateurs, par exemple par sexe, âge, type de ménage, groupes géographiques ou sociaux (en tenant compte des minorités et des groupes autochtones).

Reuves annuelles: Les partenaires de mise en œuvre et les organismes des Nations Unies participants tiennent conjointement des réunions programmées/annuelles de planification et de revue de toutes les activités visées dans la matrice des résultats, du plan de suivi-évaluation et des plans de travail relevant du programme conjoint. Il s'agit notamment d'évaluer les risques et les hypothèses pour déterminer s'ils tiennent toujours. Un nouveau plan de travail et budget sera établi avec les aménagements nécessaires compte tenu des enseignements tirés de l'examen des risques et des hypothèses et des progrès réalisés dans la mise en œuvre. Un comité de pilotage approuve le nouveau plan de travail par écrit. Il n'y a pas lieu de signer le programme conjoint chaque année. Toutefois, tout changement de fond touchant la portée du programme exige une révision du programme. Les modifications doivent être signées par les parties.

Tableau 1: résumé de la matrice des résultats

Effet UNDAF: (ou d'autres cadres pertinents)								
Effet attendu du programme conjoint (s'ils sont différents de ceux de l'UNDAF), indicateurs correspondants, références de base, les moyens de vérification, ressources, risques et hypothèses								
Resultats du programme conjoint (Donner les indicateurs correspondants et les références de base)	SMART Produits et organisme des Nations Unies responsable	Référence aux priorités de l'organisme ou au programme de pays	Partenaire de mise en œuvre	Activités indicatives pour chaque produit	Allocation des ressources et calendrier indicatif*			
					An1	An2	An3	An4
Total								

* L'allocation des ressources peut être convenue au niveau du produits ou de l'activité indicative.

6. Modalités de gestion et de coordination - deux pages

Cette section présente les responsabilités et les engagements en matière de planification des programmes et de gestion des partenaires et des organismes participants des Nations Unies. Pour les organismes du Comité exécutif (ExCom), ces engagements sont définis dans les plans d'action du programme pays (CPAP). Le document de programme conjoint ne remplace pas les arrangements exigés par les politiques internes respectives. Les aspects relatifs à la gestion des différentes modalités de financement (parallèle, groupée, canalisée ou mixte) sont détaillés à la section 7.

Coordination: Le Comité de pilotage du programme conjoint devrait être composé de représentant du gouvernement et des parties prenantes non gouvernementales pertinentes (en fonction des résultats du programme conjoint et des partenaires d'exécution) et de chacun des organismes participants des Nations Unies. Le Comité est responsable de la coordination générale du programme conjoint. Le Comité prend ses décisions par consensus. Il devrait aussi exercer un contrôle sur et être responsable des arrangements nécessaires concernant la fonction d'assurance.

Modalités de transfert de fonds: Les modalités de transfert de fonds, l'ampleur et la fréquence des décaissements ainsi que la portée et la fréquence du contrôle, des rapports, de l'assurance et de l'audit sont convenus avant la mise en œuvre du programme, compte tenu de la capacité d'ajustement des partenaires et conformément aux politiques, mécanismes et procédures applicables des organismes participants des Nations Unies. Pour les organismes du Comité exécutif (ExCom), les dispositions requises au titre de l'approche harmonisée pour le transfert d'espèces, définies dans leurs plans d'actions du programme pays (CPAP) ou dans d'autres accords sur les transferts de fonds, s'appliqueront.

7. Modalités de gestion des fonds – une page

Il existe trois options en matière de gestion des fonds des programmes conjoints: a) gestion parallèle ; b) gestion groupée ; c) gestion canalisée. Au titre de la gestion parallèle, chaque organisme finance ses propres activités parallèlement aux autres organismes participants. Si l'on retient la gestion groupée des ressources, les organismes participants des Nations Unies doivent choisir l'agent de gestion qui sera chargé de gérer le plan de travail commun.

Ces options peuvent être combinées. Par exemple, les organismes participants des Nations Unies peuvent décider de mettre en commun des fonds confiés à un agent de gestion pour les parties du programme conjoint qui fera l'objet d'une gestion groupée, tandis que les autres parties feraient l'objet d'une gestion parallèle, dans le cadre général du programme conjoint .

La décision de retenir une option ou de les combiner pour la gestion d'un programme conjoint devrait se fonder sur la nécessité d'assurer une exécution efficace et judicieuse en temps voulu et de réduire les coûts de transaction pour les partenaires nationaux, les donateurs et le système des Nations Unies.

Les options de gestion des fonds susmentionnées et les modèles d'instruments ont été approuvés par tous les organismes du Comité exécutif (ExCom). Leur utilisation dans la mise en œuvre de programmes conjoints sans modifications ne nécessite pas d'autres approbations des Sièges. Les équipes de pays des Nations Unies doivent utiliser ces outils harmonisés. Si pour une raison ou une autre les outils harmonisés ne peuvent être utilisés, il convient de consulter les Sièges pour les options de rechange. On trouvera les détails opérationnels de chacune des options de gestion des fonds dans la Note d'orientation sur la programmation conjointe.

8. Faisabilité, gestion des risques et pérennisation des résultats - une page

Faire un résumé des risques qui peuvent entraver la réalisation des résultats et proposer des mesures pour en atténuer les effets. Indiquer comment les résultats seront pérennisés, notamment les efforts visant à renforcer les capacités nationales appropriées chez les prestataires de services et les détenteurs de droits et la contribution du gouvernement et des collectivités.

9. Responsabilité, suivi-évaluation et établissement de rapports – deux pages

Cette section présente les responsabilités pour la réalisation des résultats. Elle expose un plan pour les activités de suivi-évaluation, notamment des indicateurs de suivi et des arrangements pour leur exécution et pour les enseignements tirés. Ce plan sera présenté dans un cadre de suivi du programme¹⁰ et une matrice de suivi et d'évaluation (semblable à la matrice et au plan de suivi-évaluation de l'UNDAF). Le cadre de suivi du programme et le plan de suivi et d'évaluation constituent ensemble le cadre des responsabilités du programme conjoint. Le cadre de suivi du programme (tableau 2) découle de la matrice des résultats présentée à la section 4 (et résumée dans le tableau 1) ci-dessus.

Tableau 2: Cadre de suivi du programme (CSP)

Résultats escomptés (effets et produits)	Indicateurs (avec références de base et calendrier indicatif)	Moyens de vérification	Méthodes de collecte (avec calendrier indicative et fréquence)	Responsabilités	Risques et hypothèses
A partir du cadre de résultats (tableau 1)	A partir de la matrice des résultats Les références de base sont une mesure de l'indicateur au début du programme conjoint	A partir des sources de données et d'informations identifiées	Comment les obtenir?	Responsabilité de chaque organisme (notamment en cas de résultats partagés)	Résumé des hypothèses et des risques pour chaque résultat

Ce cadre devrait préciser les effets auxquels le programme conjoint est censé contribuer¹¹, les résultats que le programme conjoint doit atteindre, les organismes des Nations Unies qui seront responsables de chaque produit, les indicateurs (avec les références de base et les cibles à atteindre) qui permettront de mesurer les produits et réalisations, les moyens de vérification ou les sources à partir desquelles les indicateurs seront mesurés, la périodicité et la responsabilité pour les mesures ainsi que les risques et les hypothèses.

Cette section du programme conjoint devrait aussi indiquer un plan de suivi-évaluation qui définisse les activités de suivi-évaluation que les organismes participants et les partenaires nationaux devront entreprendre (notamment collecte de données de base, examens ou études si

¹⁰ Voir ci-dessous.

¹¹ Les effets peuvent découler de l'UNDAF, d'un cadre humanitaire ou de tout autre cadre, selon qu'il conviendra.

cela s'avère nécessaire pour mesurer les effets et l'impact, les visites sur le terrain, les activités d'évaluation, etc.) le calendrier de ces activités et les responsabilités respectives.

La revue annuelle du programme conjoint, effectuée conjointement par les partenaires nationaux et les organismes participants des Nations Unies, devrait donner un rapport commun, et permettre ainsi de réduire les coûts de transaction. Il faudrait, autant que possible, utiliser un format commun pour établir un rapport fondé sur la programmation annuelle axée sur les résultats¹².

10. Evaluation ex ante des questions multisectorielles - une page

Cette section devrait comporter une évaluation préalable de certaines principes inter-reliés essentiels, notamment les droits de l'homme, en particulier les principaux prestataires de devoirs et détenteurs de droits concernés par la question sur laquelle porte le programme conjoint et leurs déficits de capacités que le programme conjoint doit corriger; l'égalité entre les sexes: les principales préoccupations en la matière qui ont trait à la question traitée par le programme conjoint et comment le programme abordera ces préoccupations; les principales questions d'environnement touchant ce domaine et comment le programme conjoint les abordera; l'évaluation des déficits de capacités des institutions et partenaires principaux avec lesquels le programme conjoint œuvrera et les stratégies de développement des capacités qui seront adoptées à cette fin. Selon le sujet couvert, cette section peut aussi comporter d'autres types d'analyses, notamment sur les thèmes comme l'éducation, la santé et l'agriculture.

11. Contexte juridique ou base des relations

Cette section confirme que les accords de coopération ou d'assistance¹³, qui constituent le fondement juridique des relations entre le Gouvernement et chacun des organismes participants des Nations Unies¹⁴ au programme conjoint, s'appliqueraient. Elle devrait indiquer clairement que les activités des organismes au titre du programme conjoint seront régies par les accords de base respectifs et autres accords applicables.

¹² Le Rapport type utilisé par les organismes du Comité exécutif (ExCom) ou tout autre organisme ou tout autre modalité d'établissement de rapport utilisé par tout autre organisme peut être adapté à cette fin. Il faudrait aussi tenir compte des exigences des donateurs. La formule de présentation du rapport devrait être approuvée par le Comité directeur du programme conjoint.

¹³ Notamment l'accord de coopération de base pour l'UNICEF; l'accord d'assistance type pour le PNUD, qui s'applique aussi à UNFPA; l'accord de base pour le PAM; ainsi que les plans d'action de programme pays (CPAP), le cas échéant; et les autres accords applicables pour d'autres organismes participants des Nations Unies.

¹⁴ Y compris les Agences spécialisées et les Agences non résidents participants.

12. Annexe A

Plan de travail pour: (Insérer le nom du programme/projet conjoint)
Période: (couverte par le plan de travail annuel) ____

Produit 1 du programme conjoint:										
Cibles annuelles	Activités	CALENDRIER				Organisme des Nations Unies	PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PREVU		
		Q1	Q2	Q3	Q4			Source des fonds	Descriptif de budget	Montant
Cibles annuelles pour le produit 1										
Produit 2 du programme conjoint:										
Cibles annuelles pour le produit 2										
Budget total prévu										